# Assemblée Générale

14 OCTOBRE 2023 – GIEN

FFN Centre Val de Loire

# BILANS d'Activités

SWIM'O

Ligue de Natation du Centre Val de Loire

SEPTEMBRE 2022 / AOUT 2023

Centre-Val de Loire
RÉGION ACADÉMIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
AGENCE NATIONALE DU SPORT
CROS CENTRE VAL DE LOIRE
ace HÔTEL
arena
FFN Centre Val de Loire
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

## GIEN – SAMEDI 14 0CT0BRE 2023 - 14 heures

ACCUEIL
VERIFICATION DES POUVOIRS

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – 14 heures 30

VALIDATION DES MODIFICATIONS DE STATUTS

## ASSEMBLEE GENERALE – 14 heures 30

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT
PRESENTATION DES ORIENTATIONS 2023/2024

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE
ADOPTION DES DECISIONS DES BUREAUX ET COMITES DE DIRECTION
ADOPTION DU RAPPORT MORAL

PRESENTATION DES RAPPORTS SPORTIFS DES DISCIPLINES
(NATATION COURSE - EAU LIBRE - NATATION ARTISTIQUE - WATER POLO)
COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE L'ERFAN

PRESENTATION DES PROGRAMMES SPORTIFS 2023/2024

PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES FINANCIERS DE LA SAISON 2022/2023
Présentation du rapport de gestion
Rapport des contrôleurs aux comptes
Approbation des comptes annuels
Quitus au comité de direction
Affectation du résultat

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2023/2024
Adoption des tarifs 2023/2024

INTERVENTION DES PERSONNALITES PRESENTES

QUESTIONS DIVERSES

REMISE DES RECOMPENSES HONORIFIQUES
REMISE DES RECOMPENSES AUX SPORTIFS

DESIGNATION DES LIEUX ET DATES DES PROCHAINES AG

POT DE L'AMITIE

| NOM DE LA STRUCTURE | PRÉSIDENT | DEPART | NOMBRE DE VOIX |
|---|---|---|---|
| AQUATIC CLUB BOURGES | VINZENT Yves | 18 | 517 |
| ASSOCIATION NAUTIQUE VIERZON | BIRAT Christian | 18 | 112 |
| CLUB NATATION BELLEVILLOIS | COYEAUD Alexandre | 18 | 41 |
| CN ST-FLORENT-SUR-CHER | LAFABREGUE Myriam | 18 | 349 |
| CNM ST-GERMAIN-DU-PUY | FERDOILLE David | 18 | 509 |
| E S AUBIGNY NATATION | PLEE Laure | 18 | 98 |
| CHER NATATION SANTE | TISSOT Jacques | 18 | 61 |
| ASN BONNEVAL | DUFER Romain | 28 | 167 |
| CHARTRES METROPOLE NAT | ROBLIN François | 28 | 479 |
| CLUB NAUTIQUE NOGENTAIS | CARTAL Guy | 28 | 33 |
| CN CHÂTEAUDUN | SILVAIN Stephanie | 28 | 137 |
| CN VAUROUX | BARAGOIN Mireille | 28 | 203 |
| CO VERNOUILLET | LASSERRE Christophe | 28 | 82 |
| NAUTIC CLUB VOVES | FLOHIC Brice | 28 | 76 |
| CLUB DAUPHINS LE BLANC | RETAUD Xavier | 36 | 204 |
| CN CHÂTILLON-SUR-INDRE | BASSET Micheline | 36 | 290 |
| E.A ISSOLDUNOIS NATATION | MULON Claude | 36 | 58 |
| NAUTIC CLUB CHÂTEAUROUX | LE BRIS Christophe | 36 | 218 |
| US ARGENTON | CHION Didier | 36 | 20 |
| US LA CHATRE NATATION | PENNEROUX Céline | 36 | 188 |
| ESTINAT 36 | COGNE Stéphane | 36 | 209 |
| AQUATIQUE CLUB AMBOISIEN | FRAPPIER Sebastien | 37 | 305 |
| CN CHINON | DASSONVILLE Corinne | 37 | 369 |
| EN TOURS | GASTOU Patrick | 37 | 861 |
| JOUÉ NATATION | JOURDAIN Magali | 37 | 297 |
| LOCHES A.C NATATION | MALLERET Pierre-Sébastien | 37 | 42 |
| NATATION ARTISTIQUE TOURS | ROUILLY Michèle | 37 | 152 |
| CORSAIRES DE LUYNES | ROGUET Guillaume | 37 | 67 |
| SYNCHRO RIPAULT VAL DE L'INDRE | LEFRANC Caroline | 37 | 92 |
| US CHAMBRAY-LÈS-TOURS | DE RYCKE Eric | 37 | 240 |
| US ST-PIERRE-DES-CORPS | PERROT Bernard | 37 | 216 |
| AS FONDETTES | MASSON Claude | 37 | 64 |
| AAJB ENTENTE BLOIS | DELOUZILLIERES Philippe | 41 | 365 |
| AN ROMORANTIN | PREVEL Françoise | 41 | 415 |
| CA ST-LAURENT-NOUAN | TOUTAIN Jean-Claude | 41 | 104 |
| MONTRICHARD AQUATIQUE SQUALE | BLEUSE Clémence | 41 | 151 |
| SALBRIS NATATION | BOISSET Benoit | 41 | 416 |
| US VENDÔME | AUGIER Marie-Pierre | 41 | 513 |
| CAN ORLEANS | DOIDY Béatrice | 45 | 260 |
| ALLIANCE ORLEANS NATATION | ROEMELIN Loïc | 45 | 3 |
| AS GIEN NATATION | ZAKARIA Samir | 45 | 181 |
| ASPTT ORLÉANS | VEYRET RHOULAM Marie Reine | 45 | 450 |
| CJF FLEURY-LES-AUBRAIS | CUNY Cédric | 45 | 288 |
| CLUB DES NAGEURS BALGENTIENS | HUSSENOT Cécile | 45 | 239 |
| J3 SPORTS AMILLY | GILBERT Lionel | 45 | 52 |
| CN PITHIVIERS | PIRES Sabrina | 45 | 67 |
| ESC LA FERTE | BLEIN-DESHAYES Chrystel | 45 | 123 |
| OLIVET NATATION I'NOX | BROS Patrice | 45 | 331 |
| ORLEANS WATER-POLO | PINGANAUD Catherine | 45 | 69 |
| USC LA CHAPELLE-ST-MESMIN | SOK Alexandra | 45 | 86 |
| USM MONTARGIS | DELOHEN Céline | 45 | 67 |
| TEAM NUTEO | PADARE David | 45 | 13 |
| EC ORLEANS | THEAULT Stéphane | 45 | 565 |
| USM SARAN | GASNIER Jean-Claude | 45 | 201 |
| NATATION CENTRE-VAL DE LOIRE | SAUGET Michel | | 90 |
| TOTAL DES VOIX FFN CENTRE-VAL DE LOIRE | | | **11805** |

# STATUTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE NATATION


**I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE NATATION** ..... 3

Article 1 : Objet ..... 3

Article 2 : Durée et siège social ..... 4

Article 3 : Pouvoirs et composition ..... 4

**II – L'ASSEMBLEE GENERALE** ..... 5

Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale ..... 5

Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale ..... 5

Article 6 : Assemblée générale élective des délégués régionaux et du Comité Directeur ..... 5

6.1. La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) ..... 5

6.2. Election des délégués régionaux ..... 6

**III – LE COMITE DIRECTEUR** ..... 8

Article 7 : Pouvoirs, missions et composition du Comité Directeur ..... 8

Article 7.1. Pouvoirs et missions du Comité Directeur ..... 8

article 7.2. Composition du CODIR ..... 8

Article 8 : Mandat du Comité Directeur ..... 8

8.1. Mode de scrutin ..... 8

8.2. Condition d'absence de condamnation pénale faisant obstacle à l'inscription sur les listes électorales ou à l'honorabilité légale, ou de sanction d'inéligibilité à temps ..... 9

8.3. Conditions de licenciation FFN dans le ressort territorial ..... 9

8.4. Fin du mandat ..... 9

**ARTICLE 8BIS : CANDIDATURES A L'ELECTION DU COMITE DIRECTEUR PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE** ..... 9

**ARTICLE 8TER : ELECTIONS AU COMITE DIRECTEUR PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE** ..... 9

Article 9 : Réunion du Comité Directeur ..... 12

Article 10. Vacance ou incomplétude au sein du comité directeur ..... 12

Article 11 : Rémunération et Conventions ..... 12

11.1. Rémunération ..... 12

11.2. Conventions ..... 13
**IV – LE PRESIDENT ET LE BUREAU** ..... 14
Article 12 : Missions et rôles du Président ..... 14
Article 13 : Mandat de Président ..... 14
Article 14 : Élections du Président et du Bureau Régional ..... 14
14.1. Election du Président ..... 14
14.2. Election du Bureau de la LR par le CODIR de la LR ..... 14
Article 15 : Vacance de la Présidence et du Bureau ..... 15
15.1. - Vacance de la Présidence ..... 15
15.2. Vacance du Bureau ..... 15
**V – LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE** ..... 16
Article 16 : Les commissions et organisme de discipline régional ..... 16
16.1. Commissions ..... 16
16.2. Organisme de discipline régional ..... 16
**VI – LES MOYENS D'ACTION** ..... 17
Article 17 : Les moyens financiers ..... 17
17.1. Ressources ..... 17
17.2. Comptabilité et budget ..... 17
**VII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION** ..... 18
Article 18 : Modification des Statuts ..... 18
Article 19 : Dissolution ..... 18
**VIII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION** ..... 19
Article 20 : Publicité ..... 19

# I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE NATATION

## ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Natation (FFN), la Ligue Régionale du Centre-Val de Loire de natation représente la FFN et participe à la mise en œuvre des missions de service public relatives à l'organisation générale, au développement et à la démocratisation de l'éducation sportive et du sport pour les disciplines de la Natation : la Natation Course, la Natation en Eau Libre, la Natation en Eau Froide le Water-Polo, le Plongeon et la Natation Artistique, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques, dans le ressort territorial de la Délégation Régionale Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) du Centre-Val de Loire.

La Ligue appuie la FFN dans la réalisation de son programme et elle possède, à ce titre, son autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFN.

La Ligue assure, en agissant pour le compte de la FFN, le contrôle direct et assume la responsabilité des comités (inter)départementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial ; elle peut en outre déléguer à ces comités (inter)départementaux (CD) certaines de ses attributions dans les domaines administratif, financier et sportif.

Ses principaux autres buts sont :

- d'assurer la liaison entre les CD et les associations affiliées à la FFN de son ressort territorial ;
- d'organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ; à cet égard, la création et la mise en place des pédagogies et des actions de formation propres à la promotion, au développement et à l'essor des disciplines de la Natation, et/ou liées au secourisme, à la sécurité et/ou au sauvetage aquatique, y compris en apprentissage, constitue son principal moyen d'action, via notamment son Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation (ERFAN) ;
- d'établir son calendrier en fonction de celui de la FFN ;
- d'organiser des compétitions, et notamment des championnats régionaux ;
- de former corollairement les jurys de toutes les compétitions organisées dans son ressort territorial ;
- d'organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- de procéder à l'homologation des records régionaux, et tenir à jour les différents classements régionaux ;
- d'informer la FFN des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur certification par celle-ci ;
- de communiquer à la FFN les résultats sportifs des compétitions qu'elle organise ;
- d'assurer sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- de donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- d'organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale de décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la FFN.

La Ligue s'interdit et interdit toute discrimination. Sa mission consiste notamment en promouvoir et propager les valeurs de la FFN. A cet égard, la Ligue œuvre de son mieux pour respecter le concept de développement durable et de Ligue de l'environnement dans le cadre de ses actions.

La Ligue veille au respect des principes et valeurs démocratiques et sportives par ses membres ainsi qu'au respect de sa Charte d'éthique et de déontologie et de celle du sport français établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

## ARTICLE 2 : DUREE ET SIEGE SOCIAL

La durée de la Ligue est illimitée.

Son siège est à Orléans (45100), 11 avenue du Président Kennedy.

## ARTICLE 3 : POUVOIRS ET COMPOSITION

Les compétences et prérogatives qui sont subdélégués à la Ligue s'exercent sur les CD et les associations affiliées à la FFN ayant leur siège dans le ressort territorial de la Délégation Régionale Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) qui comporte les départements suivants :

- CHER (18)
- EURE ET LOIR (28)
- INDRE (36)
- INDRE ET LOIRE (37)
- LOIR ET CHER (41)
- LOIRET (45)

# II – L'ASSEMBLEE GENERALE

## ARTICLE 4 : REUNION, POUVOIRS ET MISSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'AG se tient au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée soit par son Président, soit à la demande du quart au moins ses membres, représentant au moins le quart des voix.

Son ordre du jour est établi par le comité directeur.

L'assemblée générale (AG) entend les rapports sur la gestion du comité directeur de la ligue et sur la situation morale et financière.

L'AG approuve les comptes de l'exercice clos, vote le projet de budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, à chaque début d'olympiade, à l'élection des membres du comité directeur et du Président de la ligue.

Les procès-verbaux d'AG seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

## ARTICLE 5 : COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'AG se compose des représentants directs des associations sportives à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN durant la saison précédente.

Chaque association y délègue son président ou l'un de ses membres en cas d'empêchement de ce dernier. Ces représentants doivent être licenciés à la FFN au sein de l'association représentée. Tout participant à l'AG en qualité de représentant d'une association affiliée doit être titulaire d'un pouvoir. Ce pouvoir, pour être valable, doit être daté et signé par l'association sportive représentée.

Ce représentant dispose d'un nombre de voix déterminé, en fonction du nombre de licences délivrées dans chaque association affiliée conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l'AGE.

Le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas admis.

Aucun quorum n'est requis pour l'élection du CODIR de la Ligue.

## ARTICLE 6 : ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DES DELEGUES REGIONAUX ET DU COMITE DIRECTEUR

### 6.1. LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (CSOE)

#### *6.1.1. Mission de la CSOE*

La CSOE de la Ligue est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts et, le cas échéant, le Règlement Intérieur de la Ligue, lors des opérations de vote relatives à l'élection du CODIR et du Président de la Ligue.

### *6.1.2. Composition de la CSOE*

La CSOE se compose *a minima* de deux (2) membres, dont une majorité de personnes qualifiées spécifiquement désignées par le CODIR de la Ligue. Ces membres ne peuvent être candidats aux élections du CODIR de la LR.

### *6.1.3 - Saisine de la CSOE*

La CSOE peut être saisie par tout candidat.

### *6.1.4 - Moyens d'action de la CSOE*

La CSOE peut procéder à tous les contrôles et vérifications utiles, et notamment :

- a compétence pour se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- peut avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tous conseils et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
- peut demander à ce que tout document nécessaire à l'exercice de ses missions lui soit présenté ;
- peut, en cas de constatation d'une irrégularité, exiger l'inscription d'observations au procès-verbal de l'AG, que ce soit avant ou après la proclamation des résultats.

## 6.2. ELECTION DES DELEGUES REGIONAUX

### *6.2.1. La désignation des délégués régionaux*

Chaque délégué régional, obligatoirement licencié à la FFN d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue, est désigné pour quatre ans par l'AG Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Une même personne ne peut être désignée délégué régional pour plusieurs Ligues.

Des suppléants à ces délégués sont aussi désignés dans les mêmes conditions.

En cas d'empêchement, chacun des délégués est remplacé par son suppléant désigné dans les mêmes conditions.

### *6.2.2. Condition d'absence de condamnation pénale faisant obstacle à l'inscription sur les listes électorales ou à l'honorabilité légale, ou de sanction d'inéligibilité à temps*

Ne peuvent être désignés délégués régionaux :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

### *6.2.3. Conditions de licenciation FFN dans le ressort territorial*

Durant toute la durée de leur mandat, chaque délégué régional doit être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein.

Tout délégué régional devra renouveler sa licence dès le 1er septembre de chaque année et au plus tard la veille de l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

### *6.2.4. La détermination du nombre de délégués par Ligue Régionale*

La Ligue désigne quatre délégués et quatre suppléants désignés comme suit :

- trois délégués et trois suppléants sont désignés par le CODIR de la Ligue parmi les membres de celui-ci - en cas d'égalité, sont désignés les plus âgés des délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;
- Un délégué et son suppléant désignés par les Présidents des CD parmi eux - en cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués et/ou des suppléants susceptibles d'être désignés - puis soumis à l'approbation de l'AG de la Ligue ;

En cas d'absence à l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN d'un délégué titulaire, seul le suppléant de ce délégué désigné expressément comme tel pourra le remplacer et ainsi disposer de son nombre de voix.

# III – LE COMITE DIRECTEUR

## ARTICLE 7 : POUVOIRS, MISSIONS ET COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

### ARTICLE 7.1. POUVOIRS ET MISSIONS DU COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur (CODIR) pourra, s'il le juge utile, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera, en tant que de besoin, les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement intérieur sera soumis à l'approbation de l'AG, ainsi que ses modifications éventuelles.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le CODIR aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à la Ligue.

La Ligue organise annuellement des épreuves officielles approuvées par le Comité Directeur de la FFN.

Les vainqueurs du titre régional par équipe ou individuel dans les disciplines subdéléguées par la FFN prennent le nom de « champions régionaux ».

Toutes les règlementations sportives de la FFN sont applicables aux compétitions organisées par la Ligue.

### ARTICLE 7.2. COMPOSITION DU CODIR

Le CODIR de la Ligue est composé de vingt-deux (22) membres.

La composition du CODIR de la LR doit respecter les conditions suivantes :

- une représentation de genre, chacun des deux genres devra bénéficier d'à minima 40% des sièges pourvus.
- le nombre de membres d'un même CD dont peut être composé le CODIR de la LR peut être fixé au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire ;

## ARTICLE 8 : MANDAT DU COMITE DIRECTEUR

### 8.1. MODE DE SCRUTIN

Les membres du CODIR sont élus par l'Assemblée Générale Elective au secret majoritaire plurinominal à candidatures isolées à deux tours pour une durée de quatre ans par l'AG Elective qui devra se dérouler durant la période électorale mentionnée à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFN.

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date fixée par le Comité Directeur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

A l'issue du deuxième tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine AG.

### 8.2. Condition d'absence de condamnation penale faisant obstacle a l'inscription sur les listes electorales ou a l'honorabilite legale, ou de sanction d'ineligibilite a temps

Ne peuvent être élues membres du CODIR :

- les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- les personnes ne remplissant pas l'obligation légale d'honorabilité des encadrants et dirigeants dans le milieu du sport fixée par les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du Code du sport et contrôlée via les conditions fixées à l'article 21.2.

### 8.3. Conditions de licenciation FFN dans le ressort territorial

Durant toute la durée de leur mandat, chaque membre du CODIR doit être titulaire d'une licence FFN en cours de validité au sein d'une association affiliée dont le siège social est situé dans le ressort territorial de la Ligue pour pouvoir valablement siéger en son sein.

Tout membre du CODIR devra renouveler sa licence dès le 1er septembre de chaque année et au plus tard la veille de la première réunion du CODIR suivant cette date. A défaut, il sera considéré comme démissionnaire.

### 8.4. Fin du mandat

Le mandat du CODIR expire au plus tard le 31 décembre de l'année durant laquelle se tiennent les Jeux Olympiques d'été.

## Article 8bis : Candidatures a l'election du Comite Directeur par l'Assemblee Generale Elective

### 8bis.1. Date du depot des candidatures

Les postulants doivent faire acte de candidature avant une date et selon les modalités fixées par le CODIR auprès de la CSOE de la Ligue, sise à l'adresse du siège social de la Ligue.

Tous les candidats peuvent corollairement faire parvenir à la CSOE de la Ligue une profession de foi qui sera communiquée dans les meilleurs délais à l'ensemble des votants.

### 8BIS.2. VALIDATION DES CANDIDATURES A L'ELECTION DU CODIR DE LA LIGUE ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ADMISES A VOTER

A minima deux (2) jours avant le début de l'AG de la Ligue, la CSOE est chargée de valider :

- les candidats à l'élection du CODIR de la Ligue,
- la liste des associations sportives admises à voter pour l'élection du CODIR de la Ligue accompagnée du nombre de voix dont elles disposent conformément au barème « 1 licence = 1 voix » résultant de l'addition du nombre de licences constatées au 31 août précédant l'AG de la Ligue.

  Chaque président d'association affiliée adresse son pouvoir complété et signé à la CSOE de la Ligue chargée de vérifier sa conformité. Les procurations entre clubs ne sont pas autorisées.

  Pour ce faire, la CSOE de la Ligue doit disposer notamment :
  - d'un accès au système d'information et de gestion des licenciés de la FFN ;
  - du dernier décompte des effectifs et des voix des associations affiliées.

  La CSOE de la Ligue vérifie l'identité des détenteurs de pouvoirs adressés par les présidents des associations affiliées et la validité de ces documents au regard des dispositions des Statuts de la LR. Après vérification, des bulletins de vote correspondant aux voix des associations affiliées sont remis aux représentants dûment inscrits.

  Le nom de chaque association représentée, le nom de son représentant, le nombre de ses licenciés et le nombre de voix correspondant sont enregistrés.

  Un rapport détaillé de la vérification des pouvoirs est adressé au CODIR de la Ligue ainsi qu'aux candidats ; et un tableau récapitulatif du nombre de clubs et de voix leur est présenté.

Ces listes sont publiées sur le site internet de la Ligue et/ou communiquées aux associations affiliées.

## ARTICLE 8TER : ELECTIONS AU COMITE DIRECTEUR PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

### 8TER.1. DEROULEMENT DU SCRUTIN

L'AG Elective de la Ligue élit le CODIR et le Président de la Ligue pour un mandat de quatre ans. L'AG Elective de la Ligue est ainsi convoquée par le Président de la Ligue au moins une fois tous les quatre ans, à la date fixée par le CODIR de la Ligue.

### 8TER.2. CALENDRIER DU PROCESSUS ELECTORAL : L'AG DE LA LR PRECEDANT OBLIGATOIREMENT L'AGE DE LA FFN

Pour des raisons de cohérence de la politique territoriale et nationale mise en place par la FFN, les AG de chaque Ligue doivent précéder l'AGE de la FFN d'a minima 21 jours, étant entendu que les dates de ces AG de Ligue sont validées par le CODIR de la FFN.

Si aucune date n'a été proposée ou si les propositions présentées par une Ligue ne respectent pas ce délai, le CODIR de la FFN fixe lui-même la date de l'AG de la Ligue concernée.

## 8TER.3. DEROULEMENT DU VOTE

### 8TER.3.1 VOTE DES REPRESENTANTS DIRECTS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES

Les électeurs votent pour les candidats de leur choix sans ratures ni surcharges, sans rayer de noms. En cas de non-respect de ces dispositions, le vote sera déclaré nul et ne pourra être comptabilisé dans le résultat de l'élection.

### 8TER.3.2 POSSIBILITE DE RECOURS A DES PROCEDES ELECTRONIQUES POUR LES OPERATIONS DE VOTE

Dans les conditions fixées par les Statuts de la LR, il peut être recouru à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'AG de la Ligue.

#### OA 8ter.3.2.1. Période de vote en cas de recours à des procédés électroniques

En cas de recours à des procédés électroniques, le CODIR de la LR détermine la période de vote de l'AG de la Ligue d'une durée minimale raisonnable.

Elle est communiquée dans un délai raisonnable avant sa date de commencement aux associations à jour de leur cotisation et affiliées à la FFN.

#### OA 8ter.3.2.2. Modalités de vote électronique

L'AG de la LR peut ainsi être organisée via la mise en place d'un vote électronique uniquement à distance et sécurisé avec transmission d'identifiants de connexion individualisés, communiqués aux représentants directs des associations affiliées dans des conditions permettant de garantir l'intégrité et la confidentialité des données.

En cas de recours à des procédés électroniques pour accomplir les opérations de vote afférentes à l'AG de la Ligue, ces procédés doivent :

- être confiés à un prestataire extérieur à la Ligue, ayant une expérience reconnue en la matière et bénéficiant des certifications et/ou agréments requis par la réglementation en vigueur, le cas échéant ;
- être entièrement gérés par ce prestataire qui doit s'engager contractuellement à ne divulguer aucune information qui permettrait d'identifier l'origine des votes, hormis sur réquisition judiciaire ;
- garantir la sincérité et le secret du scrutin, en prévoyant notamment :
    - la sécurisation des données personnelles et du système de vote dans son ensemble ;
    - la mise en place d'une assistance technique et d'une solution de secours susceptible de prendre le relais en cas de panne du système principal ;
    - l'authentification des personnes autorisées à accéder au système pour voter ;
    - la confidentialité des moyens fournis à ces personnes en vue de cet accès ;
    - la séparation, à tout moment du processus, des informations sur l'identité des électeurs et le détail de leur vote ;
    - le scellement du système de vote, de la ou des listes de candidats et de la liste des électeurs avant le début du scrutin ;
    - le scellement des listes d'émargement et des urnes électroniques après la clôture du scrutin ;
    - la consolidation des votes par correspondance.

### 8TER.4 ATTRIBUTION DES SIEGES AU CODIR DE LA LIGUE

Au premier tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Dans tous les cas, les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au moins âgé des candidats susceptibles d'être élus.

A l'issue du second tour, dans le cas où des résultats ne sont pas acquis, l'élection est reportée à la prochaine AG.

### 8TER.5 ELECTION DU PRESIDENT

Le président est élu au scrutin secret, sur proposition du CODIR de la Ligue, par l'AG de la Ligue, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

## ARTICLE 9 : REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le CODIR doit se réunir au moins trois fois par an soit sur convocation de son Président, soit à la demande du quart au moins ses membres, représentant au moins le quart des voix.

Les procès-verbaux de CODIR seront adressés aux associations affiliées à la FFN de son ressort territorial au secrétariat de la FFN et à la DRAJES au maximum un mois après la tenue de la séance.

Les conseillers techniques sportifs et/ou les salariés de la Ligue peuvent assister, avec voix consultative, aux séances du CODIR.

Les membres du CODIR ont le droit d'assister avec voix consultative aux réunions des organismes départementaux.

## ARTICLE 10. VACANCE OU INCOMPLETUDE AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR

Tout membre du CODIR de la Ligue qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire. A titre exceptionnel, le CODIR de la Ligue pourra considérer les trois absences comme justifiées et ainsi refuser la démission automatique du membre concerné.

En cas de vacance ou d'incomplétude d'un poste, pour quelque motif que ce soit, la plus proche AG de la Ligue pourra pourvoir à l'élection d'un remplaçant ou d'un nouveau membre. Le mandat du membre ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du CODIR de la Ligue élus originellement par l'AG.

## ARTICLE 11 : REMUNERATION ET CONVENTIONS

### 11.1. REMUNERATION

Les fonctions au sein du CODIR ne sont pas rémunérées.

Les membres du CODIR convoqués spécialement à l'occasion de réunions très importantes pourront être remboursés de leurs frais de déplacement. De même, des frais de déplacement ou de mission pourront être alloués aux dirigeants officiels exerçant pour le compte du CODIR, ou délégués par lui.

## 11.2. CONVENTIONS

Tout contrat ou convention passé entre la Ligue, d'une part, et un membre du CODIR, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au CODIR et présenté pour information à la plus prochaine AG.

# IV – LE PRESIDENT ET LE BUREAU

## ARTICLE 12 : MISSIONS ET ROLES DU PRESIDENT

Le Président de la Ligue préside les AG, le CODIR et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente la Ligue dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

Le Président peut déléguer certaines de ses attributions, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Toutefois, la représentation de la Ligue en justice ne peut être assurée, à défaut du Président, que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial.

## ARTICLE 13 : MANDAT DE PRESIDENT

Le Président de la Ligue est élu, sur proposition du CODIR de la Ligue par l'assemblée générale de la Ligue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Nul ne peut exercer plus de trois mandats, consécutifs ou non, au poste de Président.

Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Ligue les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle du CD, de la Ligue, de la FFN ou des associations affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 14 : ÉLECTIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU REGIONAL

### 14.1. ELECTION DU PRESIDENT

Le Président est élu au scrutin secret, sur proposition du CODIR de la LR, par l'AG de la LR, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

### 14.2. ELECTION DU BUREAU DE LA LR PAR LE CODIR DE LA LR

Le CODIR élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau, que le Président de la Ligue préside de droit, composé de sept personnes (7), dont le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

La composition du Bureau doit respecter une représentation strictement paritaire des hommes et des femmes à compter des élections de 2028 ; à titre transitoire, chacun des deux genres devra bénéficier à l'issue des élections de 2024 d'a minima 40% des sièges pourvus.

Les mandats du Bureau prennent fin avec ceux du CODIR.

## ARTICLE 15 : VACANCE DE LA PRESIDENCE ET DU BUREAU

### 15.1. - VACANCE DE LA PRESIDENCE

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, le CODIR de la Ligue élit au scrutin secret comme président par intérim un membre du Bureau qui est chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles.

La plus proche AG de la Ligue devra pourvoir à l'élection d'un Président remplaçant, dans les conditions prévues - sur proposition du CODIR de la Ligue au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs -.

Le mandat du Président de la Ligue ainsi élu expire en même temps que celui des autres membres du CODIR de la Ligue élus originellement par l'AG.

### 15.2. VACANCE DU BUREAU

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau, pour quelque cause que ce soit, le CODIR élit, parmi ses membres et au scrutin secret, un nouveau membre du Bureau pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

# V – LES AUTRES ORGANES DE LA LIGUE

## ARTICLE 16 : LES COMMISSIONS ET ORGANISME DE DISCIPLINE REGIONAL

### 16.1. COMMISSIONS

Le CODIR est secondé, lorsqu'il le juge utile, par des commissions dont il fixe les rôles, attributions et conditions de fonctionnement.

Les membres de ces commissions peuvent ne pas être membres du CODIR, mais au moins un membre de ce CODIR doit faire partie de chacune d'elles.

### 16.2. ORGANISME DE DISCIPLINE REGIONAL

Le pouvoir disciplinaire de la Ligue s'exerce dans les conditions fixées par le Règlement Disciplinaire FFN pris en application du Règlement Disciplinaire type des fédérations sportives agréées. C'est en respect de ce texte qu'est constitué un organisme de discipline régional qui exerce sa mission en toute indépendance.

# VI – LES MOYENS D'ACTION

## ARTICLE 17 : LES MOYENS FINANCIERS

### 17.1. RESSOURCES

Les ressources de la Ligue sont :

- la part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFN ;
- les subventions accordées par les pouvoirs publics, l'Agence Nationale du Sport, le CODIR de la FFN, le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ;
- les droits d'engagement dans les compétitions régionales ;
- la recette des Championnats régionaux ou la part de recettes lui revenant à l'occasion des Championnats régionaux et compétitions régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire ;
- les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements ;
- les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de son AG ;
- la Ligue Régionale ne peut percevoir à son profit aucune cotisation, ni aucun droit de licence supplémentaire, mais elle peut demander aux associations relevant de sa compétence une participation complémentaire, par décision de son AG ;
- la Ligue Régionale ne peut engager de dépenses supérieures à ses ressources que sous la responsabilité personnelle des ordonnateurs.

La Ligue doit communiquer sa situation financière (recettes, dépenses, bilan) chaque année à la FFN, via la transmission du procès-verbal de son AG.

Des comptes pourront être ouverts dans le ressort de la Ligue. Ils auront l'intitulé suivant :

**[Fédération Française de Natation.**

**Ligue Régionale du Centre-Val de Loire de natation**

**11 avenue du président Kennedy – 45100 Orléans]**

Ces comptes fonctionneront sous les signatures du Président et du Trésorier de la Ligue.

### 17.2. COMPTABILITE ET BUDGET

Le Trésorier tient une comptabilité complète de toutes les recettes et de toutes les dépenses.

L'exercice coïncide avec l'année sportive, soit du 1er septembre au 31 août. Il ne peut excéder douze mois.

Les comptes doivent être approuvés par l'AG dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.

# VII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

## ARTICLE 18 : MODIFICATION DES STATUTS

Les dispositions des présents Statuts ne peuvent être modifiées que par une AG Extraordinaire, sur la proposition du CODIR ou du quart au moins des voix que représente l'ensemble des associations de la Ligue.

Dans l'un ou l'autre cas, les propositions de modifications seront jointes à la convocation adressée aux membres de cette AG Extraordinaire, au moins un mois à l'avance.

Ces modifications doivent être adoptées par la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

## ARTICLE 19 : DISSOLUTION

La Ligue ne peut être dissoute que par décision d'une AG Extraordinaire convoquée à cet effet, ou par décision de l'AG de la FFN.

En cas de dissolution par quelque mode que ce soit, l'AG Extraordinaire ou l'AG de la FFN désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Ligue.

Dans un tel cas, ses archives et les fonds restant en caisse après acquit de ses dettes si elle en a, sont immédiatement envoyés à la FFN par les soins du Président de la Ligue ou d'une personne accréditée à cet effet.

# VIII – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

## ARTICLE 20 : PUBLICITE

Les présents Statuts sont transmis à la FFN pour validation et à la DRAJES avant envoi à la Préfecture.

En tout état de cause, le Président, au nom du CODIR, est chargé de remplir les formalités de déclaration prévues par la loi et de déposer, contre récépissé, deux exemplaires de ces nouveaux statuts à la Préfecture.

# RAPPORT MORAL 2022/2023

*Depuis la crise sanitaire qui a bousculé toutes les activités, la saison 2022/2023 a été la première qui s'est déroulée dans des conditions normales de fonctionnement*

*- :- :- :-*

*CLUBS ET LICENCES :*

*L'objectif fixé était de 12000 licences pour cette saison. La Ligue Centre-Val de Loire totalise en fin de saison 11805 licences, soit une augmentation de 102 licences (0,86%) par rapport à la saison dernière, ce qui nous rapproche de l'objectif (sans toutefois l'atteindre). Dans le même temps, la FFN augmente de 8,63 %, nous ne pouvons donc pas nous satisfaire d'être la 19ème ligue (sur 20) en matière de progression.*

*A noter cependant un léger regain pour les licences « compétition » puisque nous enregistrons 257 licences de plus que la saison dernière alors que nous perdons plus de 200 licences « j'apprends à nager »*

*Concernant les clubs, nous ne pouvons que regretter la disparition de l'ALPF (St Florent/Cher). En contrepartie, nous accueillons plusieurs nouveaux clubs (AS Fondettes, J3 Amilly et Team Nutéo) et notons le retour d'Estinat36, ce qui amène à 55 le nombre de clubs de la Ligue.*

*Une nouvelle inquiétude toutefois, la difficulté des clubs à trouver un encadrement sportif. De plus en plus, les diplômés se tournent vers les collectivités et leur nombre diminue. Il va devenir indispensable que nos clubs fassent un effort de communication envers leurs adhérents pour les orienter vers une formation adaptée et une profession à flux tendu si nous voulons pourvoir continuer sereinement nos activités.*

*REUNIONS INSTITUTIONNELLES :*

*Les instances dirigeantes de la Ligue se sont réunies à de nombreuses reprises :*

- *Bureau directeur à 9 reprises : 14 septembre, 8 novembre, 6 décembre 2022, 24 janvier, 13 mars, 11 avril, 9 mai, 6 juin et 3 juillet 2023.*
- *Comité directeur à 2 reprises : 5 octobre 2022 et 8 février 2023*
- *Assemblée générale le 15 octobre 2022*
- *Conseil des territoires les 3 décembre 2022 et 30 juin 2023*
- *Conseils de l'Ouest le 30 septembre, le 3 novembre 2022 et le 1er février 2023.*

*FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE :*

*La Ligue compte trois salariés à plein temps.*

*Des réunions de service sont organisées chaque trimestre avec les salariés, à laquelle on ajoute Cécile DUCHATEAU pour les missions techniques, le président et le trésorier afin de redéfinir les rôles et missions de chacun et l'équipe. Elles permettent de suivre toutes les actions engagées.*

*Je tiens à les remercier pour leur compétence et leur investissement au service des clubs et pour l'aide précieuse qu'ils nous apportent au quotidien et dans le suivi des demandes de subventions.Une nouvelle organisation sera mise en place dès la rentrée de septembre avec des rencontres plus fréquentes afin de mieux encore répondre aux nécessités du travail demandé.*

*J'en profite également pour préciser que dans les missions de Cédric sont inscrites les visites des clubs. Plusieurs ont été réalisées à la satisfaction des dirigeants concernés et je regrette vivement le sentiment qu'ont certains clubs pensant qu'on vient les « fliquer », ce qui est loin d'être le cas. J'invite donc ces dirigeants de clubs à discuter avec leurs collègues qui pourront leur vanter les avantages de cette intervention qui n'a pour but que de les aider.*

*Je rappelle également que l'ensemble des salariés, cadre technique, et élus sont accessibles et à la disposition des clubs.*

*FORMATION :*

*L'engagement dans la démarche « qualiopi » engagée au cours de la saison dernière a demandé un travail important d'organisation et cette labellisation de notre ERFAN est une reconnaissance de la qualité de nos formations.*

*L'ERFAN a organisé cette saison :*

- *Une formation BPJEPS AAN*
- *Une formation MSN*
- *Une formation éducateur NFS et NFBE*
- *Une formation continue NFS*
- *Cinq recyclages CAEP MNS*
- *Trois sessions de formateur aisance aquatique (Issoudun, Tours & Beaugency)*

*et a accueilli 229 stagiaires.*

*DEMANDES DE SUBVENTIONS ANS :*

*La Ligue a dû cette saison procéder à l'étude des dossiers de demandes de subvention dans le cadre du PSF. 22 dossiers ont été déposés (56 actions ont ainsi été proposées à la FFN pour un total de 162800 € pour les clubs, comités et la Ligue), 59720 € ont été accordés par l'ANS.*

*Pour rappel, la Ligue se tient à disposition des clubs pour les aider dans leurs demandes.*

*LES FINANCES :*

*La saison 2022/2023 enregistre une perte de près de 10000 € qui se justifie, entre autres, par le coût de l'application swim'O et l'acquisition d'un véhicule pour l'ERFAN. Ce résultat n'est pas inquiétant compte tenu de notre trésorerie saine mais nous conforte dans la nécessité d'être vigilants quant à l'ensemble de nos dépenses.*

*Nous avons continué comme chaque saison à investir dans notre matériel de chronométrage, soutenus en cela fortement par le conseil régional.*

*Il n'est pas inutile de rappeler que la Ligue intervient auprès des clubs, structures du CAF, comités et nageurs en apportant une aide financière conséquente de 31550 €, répartie comme suit:*

- *1550 € pour les sportifs en fonction des résultats nationaux et internationaux*
- *6000 € pour les CAF*
- *14000 € pour les clubs dans le cadre de la labellisation*
- *10000 € aux comités départementaux dans le cadre de la convention pluriannuelle.*

*ACTIVITES SPORTIVES :*

*La saison a pu se dérouler comme une saison normale et la Ligue a pu organiser :*

- *11 compétitions régionales, 2 compétitions interrégionales et 2 nationales en natation course puisque Chartres a été sollicité à deux reprises pour l'organisation des championnats de France élite petit bassin en novembre et des championnats juniors en avril.*
- *7 compétitions régionales et 1 compétition interrégionale en natation artistique*
- *Un championnat régional avec 6 équipes et 6 regroupements « jeunes 15 ans et moins » en water-polo*
- *Un circuit régional eau libre avec 7 étapes (30 clubs et 224 nageurs), dont 2 étapes de coupe de France*

*Notre collectif a été réuni pour un stage à Hagetmau en février 2023 et un meeting national à Béthune. Il importe de remercier l'encadrement de ces stages avec un merci particulier pour notre marraine, Mylène LAZARRE qui a suivi ce collectif « impulsion 2024 » lors du stage d'Hagetmau.*

*DEVELOPPEMENT :*

*Cédric a suivi avec sérieux les organisations des clubs sur le dispositif « j'apprends à nager » et la mutualisation mise en place en concertation avec les services de l'état a permis de totaliser 1035 licences et de remplir ainsi notre rôle social dans ce dispositif ministériel malgré les baisses conséquentes des aides de l'ANS.*

*La ligue a aussi été partie prenante du dispositif « aisance aquatique » puisque les deux seuls formateurs en région Centre-Val de Loire sont nos deux collaborateurs Magali et Cédric qui sont intervenus cette saison lors de trois formations à Issoudun, Tours et Beaugency.*

*Seul les départements d'Indre et Loire et de l'Indre ont pu cette saison participer aux animations estivales.*

*INNOVATION :*

*La Ligue, dans le cadre d'un partenariat « impact 2024 » a fait développer une application pour améliorer sa communication. L'appli « Swim'O » est maintenant disponible pour tous et les améliorations qui vont se poursuivre au cours de cette saison devraient en faire l'outil indispensable pour tous les acteurs de la Natation régionale.*

*REMERCIEMENTS :*

*Il importe de remercier l'ensemble des personnes et structures qui participent au développement de la Natation au sein de notre région :*

- *La FFN pour son soutien aux activités de développement et la confiance répétée pour les manifestations nationales que nous organisons chaque saison,*
- *Les services de l'Etat pour leur participation active aux dispositifs ministériels et l'aide financière qui en découle,*
- *Le CROS pour son soutien à l'organisation de notre premier séminaire,*
- *Le conseil régional Centre-Val de Loire pour les relations cordiales et constructives que nous avons et pour l'implication dans les dispositifs d'emploi et de soutien à l'acquisition de matériel,*

*Et enfin, tous les bénévoles qui, jour après jour, interviennent sur le bord des bassins, ou souvent dans l'ombre pour faire fonctionner les clubs et accompagner les nageurs dans les compétitions.*

*Sans eux, nous n'existerions pas !*

*Bonne saison à tous.*

*Michel SAUGET*

# BILAN SPORTIF NATATION COURSE
# SAISON 2022-2023

## COMPETITIONS INTERNATIONALES

**OPEN DE LA MEDITERRANEE** **Marseille – 11 et 12 mars 2023**
1 nageur de l'EC Orléans (J.Desplanches) et 3 de l'AC Bourges (B.Ferron, S.Saudrais, A.Chauvin)
Jérémy Desplanches termine 2ème du 200 4N et 5ème du 200 B

**MEETING CAMILLE MUFFAT** **Nice – 15 et 16 mars 2023**
2 nageuses de l'AC Bourges (B.Ferron, S.Saudrais)
S.Saudrais accède aux ½ finales du 100 P et aux ¼ de finales du 50 NL, B.Ferron accède également aux ¼ de finales du 50 NL.

**MEETING DE CANET** **Canet – 13 et 14 mai 2023**
1 nageur de l'EC Orléans (J.Desplanches) engagé sur 4 courses
J.Desplanches participe à 2 finales B (100 B & 200 B)

**COUPE DE LA COMEN** **Larissa – 16 au 18 juin 2023**
Clément CHARTON (ACB) participe au 400 NL où il termine 18ème

**CHAMPIONNATS DU MONDE** **Fukuoka – 24 au 31 juillet 2023**
1 seul nageur, Jérémy Desplanches (ECO) qui participe aux demi-finales du 200 4 nages (7ème)

## COMPETITIONS NATIONALES et MEETINGS NATIONAUX

**MEETING DE RENTREE** **Villefranche – 14 au 16 octobre 2022**
2 nageurs de l'ECO engagés sur 11 courses
3 podiums pour J.Desplanches (3ème du 50 B) et S.Comte (2ème au 100 P et 3ème au 100 NL)
Record régional du 100 papillon pour S.Comte.

**MEETING D'ANGERS** **Angers – 14 au 16 octobre 2022**
3 clubs : EN Tours (11 nageurs), Joué Nat (7 nageurs) et US St Pierre (1 nageur)
1 place de deuxième pour P.Huvet-Pansard (ENT – 200 D), finales A pour L.Avrard, E.Bigot, O.Guay et P.Huvet-Pansard.
3 records régionaux pour P.Huvet-Pansard au 200 dos.

**CHAMPIONNATS DE France ELITE petit bassin** **Chartres – 3 au 6 novembre 2022**
4 clubs engagés avec 12 nageurs : EN Tours (5), AC Bourges (2), EC Orléans (4) et AN Romorantin (1)
Jérémy Despanches (ECO) remporte le 200 papillon des championnats open et termine 2ème des 200 4N et 400 4N, il participe également aux finales A des 100 et 200 B. Serguei Comte (ECO) reçoit le bronze du 100 P et participe à la finale A du 50 P.
Participent aux finales B : V.Vilpoux (ECO), P.Huvet-Pansard (ENT), B.Ferron (ACB), S.Saudrais (ACB)
28 performances individuelles améliorées. 22 records régionaux pour P.Huvet-Pansard (ENT – 12), E.Bigot (ENT – 4), S.Comte (ECO – 4), V.Vilpoux (ECO – 1), Relais mixte ENT (4 x 50 4N). 39 records départementaux.

**CHAMPIONNATS DE France nage hivernale** **Megève – 9 au 11 décembre 2022**
2 clubs engagés avec 12 nageurs : US Vendôme avec 9 nageurs et SNM St Germain avec 1 nageuse.
3 podiums pour N.Payen (CNMG) 2ème du 100 4N et 3ème du 50 NL et L.Serrault (USV) 3ème au 100 4N, une 4ème place pour W.Gruel (USV) au 50 dos et N.Payen (CNMG) aux 50 dos et 100 NL

**MEETING OCCITANIE** **Montpellier – 16 au 18 octobre 2022**

1 seul club (ECO) avec deux nageurs

J.Desplanches remporte le 200 4N et le 400 NL et termine 2ème des 50 B et 50 P. S.Comte remporte le 100 P et termine 3ème du 50 P.

**CHAMPIONNATS DE France JUNIORS** **Massy – 17 au 20 décembre 2022**

5 clubs engagés avec 18 nageurs : EN Tours (4), AC Bourges (6), EC Orléans (4), AN Romorantin (3) et ASN Bonneval (1)

3ème place pour L.Gardin (ANR) et P.Huvet-Pansard (ENT)

Participent aux finales A : M.Tebal (ANR – 3), P.Huvet-Pansard (ENT - 3), F.Ferron (ACB - 3), L.Gardin (ANR – 1), S.Sangaria (ACB – 1), A.Richard (ACB – 1), N.Bros (ACB – 4), B.Losay-Martin (ASNB -1), E.Bigot (ENT – 3) et N.Bonduelle (ENT – 1)

37 performances individuelles améliorées. 12 records régionaux pour A.Richard (ACB – 2), S.Sangaria (ACB – 2), P.Huvet-Pansard (ENT – 3), L.Gardin (ANR – 2), N.Bros (ACB – 2), C.Charton (ACB – 1). 52 records départementaux.

**MEETING DE NANTES** **Nantes – 20 au 22 janvier 2023**

2 clubs (ECO avec 13 nageurs et ENT avec 3 nageurs)

15 meilleures performances améliorées.

5 victoires pour P.Huvet-Pansard (ENT – 100 & 200 D), E.Bigot (ENT – 200 D), V.Vilpoux (ECO – 200 4N), C.Leger (ECO – 100 B), 9 podiums pour O.Guay (ENT – 2), E.Bigot (ENT – 1), A.Balssa (ECO – 1), C.Collignon (ECO – 1), C.Leger (ECO – 1), M.Villechenoux (ECO – 1), V.Vilpoux (ECO – 2).

1 record départemental

**MEETING DES VOLCANS** **Clermont Ferrand – 27 au 29 janvier 2023**

3 clubs (ACB avec 13 nageurs, ASNB avec 2 nageurs et USLC avec 1 nageur)

3 victoires pour S.Saudrais (ACB), 4 podiums pour L.Sedilleau (ACB – 1), A.Richard (ACB – 1),F.Ferron (ACB – 1), F.Ferron (ACB – 1), 30 finales A pour J.Taureau (ACB – 3), S.Sangaria (ACB – 3), L.Sedilleau (ACB – 3), A.Richard (ACB – 2), S.Leclerc (ACB – 2), F.Ferron (ACB – 2), C.Charton (ACB – 1), N.Bros (ACB – 5), A.Chauvin (ACB – 2), G.Dufosse (ACB – 2), B.Feron (ACB – 2), B.Losay-Martin (ASNB – 3).

**MEETING DU GRAND CHALON** **Chalon – 3 au 5 février 2023**

1 seul club (ECO avec 6 nageurs représentant 24 engagements)

2 podiums pour V.Vilpoux aux 100 et 200 B, 3 finales A pour C.Leger, V.Vilpoux et J.Sautereau

**MEETING FRANCILY 2023** **Sarcelles - 17 au 19 février 2023**

1 seul club (AC Bourges avec 1 nageur – Samy Trébosc - représentant 4 engagements)

3 finales sur 50, 100 et 200 NL

**MEETING DE BETHUNE** **Béthune - 3 au 5 mars 2023**

Le collectif régional (18 nageurs) a participé au titre d'une sélection régionale

Victoires de P.Huvet-Pansard (ENT) aux 100 et 200 dos,

Finales A pour C.Charton (ACB), M.Courtat (ACB), F.Ferron (ACB), L.Gardin (ANR), O.Guay (ENT), P.Huvet-Pansard (ENT), B.Losay-Martin (ASNB), A.Richard (ACB), S.Sangaria (ACB), J.Sautereau (ECO), L.Sédilleau (ACB), C.Varloteaux (USMS)

32 meilleures performances individuelles.

1 record régional amélioré par Camille Varloteaux (USMS) au 50 brasse.

**CHAMPIONNATS DE France JUNIORS** **Chartres – 5 au 10 avril 2023**

6 clubs engagés avec 11 nageurs : EN Tours (3), AC Bourges (3), EC Orléans (1), AN Romorantin (2), USM Saran (1) et AAJ Blois (1) et 47 engagements

Quatre podiums pour Clément Charton (2ème du 1500 NL et du 800 NL) et P.Huvet-Pansard (2ème du 200 D et 3ème du 100 D), 7 finales A pour C.Charton (400 NL), L.Gardin (200 B), C.Varloteaux (50 B & 100 B), N.Bros (200 B), P.Huvet-Pansard (100 D), A.Richard (100 B)

8 records régionaux pour C.Valoteaux (100 B), P.Huvet-Pansard (100 et 200 D) et C.Charton (800 et 1500 NL)

23 meilleures performances individuelles.

**MEETING GILBERT BOZON** **Tours – 28 au 30 avril 2023**
29 clubs (14 de la région) représentant 183 nageurs et 708 engagements.
Victoires de O .Guay (ENT – 2), E.Bigot (ENT – 2), L.Bachet (ENT – 1), O.Dine-Moreira (ENT – 2), P.Huvet-Pansard (ENT – 2), P.Auger (ECO – 2)
314 meilleures performances individuelles (40,68%)
2 records régionaux pour P.Huvet-Pansard (ENT) au 200 dos. 16 records départementaux.

**15ème MEETING PAUL MANDEX** **Agen – 29 avril au 1er mai 2023**
1 seul club (AC Bourges avec 5 nageurs représentant 25 engagements)
Victoire de S.Saudrais au 200 4 N. 18 finales A pour S.Leclerc (2), S.Sangaria (5), S.Saudrais (4), J.Taureau (4) et S.Trebosc (3)

**15ème MEETING BENJAMINS DE LILLE** **Lille – 7 et 8 mai 2023**
1 seul club (USM Saran avec 3 nageurs représentant 17 engagements)
Victoires d'E.Ventolini (USMS) aux 100 & 200 dos, 2ème au 50 dos.

**CHAMPIONNATS DE France N2** **Melun – 18 au 21 mai 2023**
6 clubs engagés avec 11 nageurs : EN Tours (2), AC Bourges (6), EC Orléans (4), AN Romorantin (7), USM Saran (1) et ASN Bonneval (1) et 51 engagements
1 titre pour M.Tebal (ANR) au 100 dos, 4 podiums pour M.Courtat (ANR - 2ème au 200 D), O.Guay (ANR - 3ème du 200 NL), C.Charton (ACB – 2ème du 1500 NL et 3ème du 800 NL), 9 finales A
12 meilleures performances individuelles
1 record régional pour C.Charton (ACB), 13 records départementaux.

**43ème MEETING JEAN BOITEUX** **Bordeaux – 26 au 28 mai 2023**
2 clubs (ASNB avec 1 nageur et ENT avec 5 nageurs)
1 podium et 2 finales A pour B.Losay-Martin (ASNB), 5 victoires pour les ENT (O.Dine-Moreira – 2, P.Huvet-Pansard – 2, S.Moreau – 1) et 4 podiums (L.Bachet, P.Huvet-Pansard (2), K.Libicz)

**CHAMPIONNATS DE France Elite** **Rennes – 11 au 16 juin 2023**
4 clubs engagés (14 nageurs) EN Tours (5), AC Bourges (3), EC Orléans (3), AN Romorantin (3) 37 engagements
1 podium pour Jérémy Desplanches (ECO) 3ème au 200 P, 9 finales A pour S.Comte (2), J.Desplanches (2), 4 finales B et 14 finales C.
8 meilleures performances individuelles
4 records régionaux pour S.Comte (ECO – 3) et S.Saudrais (ACB – 1).

**OPEN DE France** **Poitiers – 18 au 23 juillet 2023**
7 clubs engagés (17 nageurs), AC Bourges (6), EN Tours (4), AN Romorantin (3), EC Orléans (1), CNM St Germain (1), USM Saran (1), AC Amboise (1), 59 engagements
4 podiums pour A.Richard (2ème du 100 B), C.Charton (2ème du 800 NL), S.Saudrais (3ème du 50 P), C.Varloteaux (3ème du 50 B). 9 finales A et 12 finales B.
19 meilleures performances individuelles
10 records régionaux pour C.Varloteaux (USMS – 6) et C.Charton (ACB – 4)

## COMPETITIONS INTERREGIONALES

**CHAMPIONNATS DE L'OUEST** **Tours – 16 au 18 octobre 2022**
91 clubs présents avec 563 nageurs (113 de la Ligue CVL) représentant 2353 engagements.
2 records régionaux pour O .Dine-Moreira (ENT) sur 50 et 100 NL. 8 records départementaux.
1033 meilleures performances individuelles.
9 titres pour Z.Fogang (ENT - 1), S.Saudrais (ACB – 1), K.Libicz (ENT – 2), O.Dine-Moreira (ENT – 2), V.Vilpoux (ECO – 3), 20 podiums Pour Z.Fogang (ENT – 3), C.Collignon (RCO – 1), A.Brillaud (AAJB – 1), M.Villechenoux (ECO – 1), S.Saudrais (ACB - 4), B.Ferron (ACB – 1), J.Lazaro (ACA (1), G.Huisjer (ACA – 1), A.Chauvin (ACB – 2), J.Taureau (ACB – 1), V.Vilpoux (ECO – 1), T.Goureau (ECO – 1), PE.Bernard-Planesse (ENT – 1), E.Bernard-Planesse (ENT – 1).

**CHAMPIONNATS DE L'OUEST** **Chartres – 24 au 26 mars 2023**

69 clubs présents avec 334 nageurs (*113* de la Ligue CVL) représentant 1256 engagements.
1 record régional pour Camille Varloteaux (USMS). 36 records départementaux.
499 meilleures performances individuelles.
35 titres pour C.Varloteaux (USMS – 3), A.Richard (ACB – 3), S.Sangaria (ACB – 1), F.Ferron (ACB – 5), M.Tebal (ANR – 3), C.Leger (ECO – 2), S.Trebosc (ACB – 3), C.Charton (ACB – 3), L.Laroche (USLC – 1), N.Bros (ACB – 3), A.Chauvin (ACB – 5), M.Courtat (ANR – 1), P.Auger (ECO – 1), L.Sedilleau (ACB – 1)

**MEETING DE PENTECOTE** **La Roche/Yon – 27 au 29 mai 2023**

10 clubs présents avec 37 nageurs (128 engagements)
12 titres pour S.Sangaria (ACB – 1) , S.Saudrais (ACB – 4), S.Trebosc (ACB – 2), N.Bros (ACB – 2), L.Laroche (USLC – 1), K.Gruel (USV – 2) et 17 podiums pour S.Sangaria (ACB – 4), S.Moulin le Louarn (AAJB - 1), B.Ferron (ACB – 4), C.Benet (CNC – 1), L.Laroche (USLC – 1), N.Bros (ACB – 1), G.Huisjet (ACA – 1), J.Taureau (ACB – 3), R.Moulin le Louarn (AAJB – 1),
5 records départementaux améliorés.

**COUPE DES DEPARTEMENTS** **Rouen – 3 & 4 juin 2023**

4 comités représentés (18 – 28 – 37 – 45)
Classement filles : 8ème place pour le Cher, Indre et Loire 10ème, Loiret 13ème et Eure et Loir 14ème
Classement garçons : 7ème place pour l'Eure et Loir, Indre et Loire 9ème, Loiret 12ème, Cher 14ème
51 meilleures performances individuelles.

**WEB CONFRONTATION BENJAMINS** **St Malo – 1er et 2 juillet 2023**

15 clubs présents avec 49 nageurs (250 engagements)
7 premières places pour E.Ventolini (USMS – 2), L.Gardin (ANR – 2), M.Vvosgeois (ANR – 2), F.Chamaillard (ACB – 1) et 14 podiums pour K.Vandal-Morin (ACB – 4), F.Chamaillard (ACB – 2), E.Ventolini (USMS – 2), O.Bujaud (NCC – 1), I.Bouferrache (CMN - 2), L.Gardin (ANR – 1), M.Vosgeois (ANR – 1), S.Quentin (CMN – 1)
6 records départementaux améliorés.

## COMPETITIONS REGIONALES

**CHAMPIONNATS INTERCLUBS TC** **Olivet – 20 novembre 2022**

15 clubs (16 équipes dames et 16 équipes messieurs)
1 record régional amélioré par le relais 4 x 100 4N messieurs des EN Tours, ainsi que 12 records départementaux.
125 meilleures performances individuelles.
Classement dames : AC Bourges (14080 points – 32ème national) – EN Tours (13215 points – 50ème national) – EC Orléans (13180 points – 51ème national)
Classement messieurs : EC Orléans (14769 points – 28ème nationale) – AC Bourges (14164 points – 43ème national) - EN Tours (14763 points – 43ème national)

**CHAMPIONNATS REGIONAUX HIVER** **Châteauroux – 3 et 4 décembre 2022**

331 clubs représentés par 286 nageurs
670 meilleures performances individuelles pour 1215 courses.
Répartition des titres par club : ACB – 22, ENT – 16, ECO – 12, USMS – 6, ANR – 5, CNC – 2, ONI – 2, ACA - 2, ASNB -2, USLS – 1, CDB -1, AAJB – 1,
4 records régionaux pour C.Varloteaux (USMS -2), N.Bros (ACB – 1) et C.Charton (ACB -1)
42 records départementaux.

**COUPES INTERCLUBS JEUNES** **Chartres – 11 décembre 2022**

22 équipes (14 filles et 8 garçons)
122 meilleures performances individuelles
5 records départementaux améliorés.
Classement filles : 1er AAJ Blois (8088 pts), 2ème AC Bourges (7463 pts, 3ème USM Saran (7193 pts)
Classement garçons : 1er AC Bourges (7584 pts), 2ème Chartres MN (7232 pts), 3ème AC Bourges (6172 pts)

**COUPES INTERCLUBS AVENIRS** **Chartres – 11 décembre 2022**
12 équipes (2 filles et 106 garçons)
81 meilleures performances individuelles
Classement filles : 1er AC Bourges (2421 pts), 2ème Chartres MN (1790 pts)
Classement garçons : 1er Olivet NI (3714 pts), 2ème AAJ Blois (2860 pts), 3ème AC Bourges (2383 pts)

**CHAMPIONNATS REGIONAUX PRINTEMPS** **Tours – 11 et 12 mars 2023**
238 nageurs représentant 28 clubs et 949 engagements
561 meilleures performances individuelles
12 records départementaux améliorés
Répartition des titres par club : ENT – 17, ECO – 17, ANR – 12, ACB – 9, ASNB – 5, ACA - 3, USMS – 2, USLC – 2, CDB - 1

**COUPES INTERCLUBS BENJAMINS** **Blois – 1er avril 2023**
33 équipes (21 filles et 12 garçons) représentant 16 clubs
237 meilleures performances individuelles
Classement filles : 1er AC Bourges (K.Vandal-Morin, S.Cleuziou, Z.Dechery, F.Chamaillard - 7462 pts), 2ème USM Saran (5554 pts, 3ème Olivet NI (5516 pts)
Classement garçons : 1er Chartres MN (E.Lima-Leite, S.Quentin, E.Cordier, I.Boufferache - 8052 pts), 2ème AN Romorantin (7447 pts), 3ème AC Amboise (6060 pts)

**CHAMPIONNATS REGIONAUX BENJAMINS** **Blois – 2 avril 2023**
112 nageurs représentant 24 clubs
351 meilleures performances individuelles
Classement filles benjamines 2 : 1ere E.Ventolini (USMS), 2ème F.Chamaillard (ACB), 3ème K.Vandal-Morin (ACB)
Classement filles benjamines 1 : 1ère L.Huvet-Pansard (ENT), 2ème A.Bros (ONI), 3ème L.Abassi-Rouault (CMN)
Classement garçons benjamins 2 : 1er L.Gardin (ANR), 2ème M.Vosgeois (ANR), 3ème S.Quentin (CMN)
Classement benjamins 1 : 1er Y.Boufferache (CMN), 2ème A.Durocher-Rivière (ONI), 3ème J.Dobson (MASQ)

**CHAMPIONNATS REGIONAUX AVENIRS** **Salbris – 25 juin 2023**
76 nageurs représentant 22 clubs
186 meilleures performances individuelles
Classement filles avenir 1 : 1ere A.Barat (USLC), 2ème T.Maurille (ACB), 3ème E.Pozzobon (CMN)
Classement filles avenir 2 : 1ère M.Veneault (CDB), 2ème F.Guennad (COV), 3ème L.Pitault (ANR)
Classement garçons avenir 1 : 1er P.Crevel (ONI), 2ème N.Dubreuil (USLC), 3ème C.Van Euw (AAJB)
Classement avenir 2 : 1er G.Berrand (ACB), 2ème A.Boulajaad (NET), 3ème N.Kom Tchameni (CMN)

**CHAMPIONNATS REGIONAUX ETE** **Orléans – 30 juin au 2 juillet 2023**
186 nageurs représentant 27 clubs et 855 engagements.
308 meilleures performances individuelles (37%)
7 records départementaux améliorés.
Répartition des titres par club Toutes Catégories : ECO – 9, ENT – 8, ACB – 7, ANR – 6, CNC – 1, USMS – 1, ASNB – 1, USLC – 1.
Répartition des titres catégorie espoirs : USMS – 6, ACB – 6, ENT – 5, ECO – 4, ANR – 3, USV – 2, AAJB – 2, CNMG – 2, USLC – 1, ACA – 1, ONI – 1, JN – 1.

**CHAMPIONNATS BENJAMINS** **Orléans – 30 juin au 2 juillet 2023**
52 nageurs représentant 20 clubs et 251engagements.
216 meilleures performances individuelles (85%)
Répartition des premières places par club : CNC – 7, USV – 4, ECO – 3, CNMG – 3, ASNB – 3, CND – 3, AAJB – 2, ACB – 2, CMN – 1, ONI – 1.

# BILAN SPORTIF MAITRES
# SAISON 2022-2023

## COMPETITIONS NATIONALES et INTERNATIONALES

**MEETING DE LA MER** **Cherbourg – 26 & 27 novembre 2022**
Participation de 2 nageurs de la région (2 clubs).
D.Feltz (ASG) obtient 5 médailles d'or et améliore le record de France du 50 NL C11, V.Bruneau (NCC) se classe également 5 fois premier.

**CHAMPIONNATS DE France INTERCLUBS N2** **Boulogne-Billancourt – 1er et 2 avril 2023**
3 équipes qualifiées (CMN, ENT et USC)
Chartres MN se classe 10ème avec 11665 points, les EN Tours prenNent la 20ème place avec 11428 points et l'US Chambray la 26ème avec 11209 points.

**CHAMPIONNATS DE France INTERCLUBS N1** **Boulogne-Billancourt – 1er et 2 avril 2023**
3 équipes qualifiées (ACB – ONI – ENT)
les EN Tours (L.Bachet, E.Beucher-Fezard, C.Bordeau, O.Dine-Moreira, T.Pujol-Duchalais, C.Febvre, V.Kieffer, C.Page-Sabourin, B.Ravenelle, JL.Zephir) prennent la 5ème place avec 13937 points, L'AC Bourges (A.Lestrat, D.Marcel, S.Flouzat, F.Flavier, C.Cleuziou, G.Dufosse, A.Fonteneau R.Franchet, R.Seiller, V.Boillot,) prend la 27ème place avec 12168 points, Olivet Natation Inox (B.Chavagnac, P.Bernard-Planesse, MF.Falzon, M.Pénagé E.Raffault, A.Wissocq, C.Chevallier, M.Dieye, JP.Ducros, J.Laignez) se classe 36ème avec 11320 points.
3 records de France pour Lola Bachet (200 NL) et O.Dine-Moreira (50 NL et 100 4N)
7 records régionaux et 11 records départementaux.

**MEETING NATIONAL** **Villeurbanne – 8 avril 2023**
Participation de 3 nageurs de la région (3 clubs).
4 victoires pour D.Ferdoille (CNMG – 1), P.Longevial (CASL – 2) et R.Franchet (ACB -1)
3 records départementaux

**XIème MEETING NATIONAL** **Caen – 15 et 16 avril 2023**
Participation de 5 nageurs de la région (3 clubs).
7 médailles d'or pour D.Feltz (ASG), 2 pour S.Le Meur (COV), 1 pour J.Le Meur (COV) et B.Bassac (COV)

**CHAMPIONNATS DE France HIVER N1** **Le Puy – 20 au 23 avril 2023**
52 nageurs représentants 16 clubs et 176 engagements
15 titres de champion de France (D.Feltz – ASG -5), M.Rembert (NCC – 3), B.Bisson (USC – 2), A.Wissocq (ONI – 2), B.Bassac (COV – 1), P.Legrand (ACB – 1), V.Bruneau (NCC – 1),
21 médailles d'argent, 26 médailles de bronze.
7 records régionaux pour B.Bassac (COV – 2), V.Bruneau (NCC – 2), D .Feltz (ASG – 1), X.Popot (NCV – 1) et M.Rembert (CMN – 2). 42 records départementaux.

**CHAMPIONNATS DE France N2** **Le Puy – 20 au 23 avril 2023**
6 nageurs représentant 5 clubs et 13 engagements.
6 premières places pour A.Huron (ASG – 3), T.Bissonnier (ONI – 2), D.Ferdoille (CNMG – 2).

**MEETING NATIONAL DE DIJON** **Dijon – 13 et 14 mai 2023**
4 clubs représentés par 5 nageurs et 24 engagements.
14 premières places pour D.Feltz (ASG – 5), P.Longevial (CASL – 2), V.Bruneau (NCC – 2), PE.Bernard-Planesse (ONI – 3), A.Wissocq (ONI – 2)
1 record de France pour D.Feltz (ASG) au 1500 NL C11
4 records régionaux et 9 records départementaux.

**VII$^{ème}$ MEETING NATIONAL** **Poissy – 20 et 21 mai 2023**

Participation de 2 nageurs de la région (2 clubs).
2 titres pour N.Tarte (ASPTTO) et B.Rigaud (COV). 1 record régional et 2 records départementaux améliorés.

**CHAMPIONNATS N2** **Antibes – 22 au 25 juin 2023**

5 clubs représentés par 6 nageurs.
1 première place pour C.Leboeuf (CNMG), 2 pour G.Le Meur (COV).

**CHAMPIONNATS DE France** **Antibes – 22 au 25 juin 2023**

15 clubs représentés par 58 nageurs.
11 titres pour P.Legrand (ACB – 1), D.Feltz (ASG – 5), D.Colly (CMN – 1), JP.Rouillier (USLC – 1), M.Rembert (CMN - 1), C.Chevallier (ONI – 2).
2 records de France pour Denise Feltz (ASG) et 26 records régionaux. 71 records départementaux.

**CHAMPIONNATS DU MONDE** **Fukuoka – 2 au 11 août 2023**

3 nageurs représentant 2 clubs (Olivet Natation Inox et EC Orléans).
Aubéry Wissocq termine 11$^{ème}$ du 400 4N et 18$^{ème}$ du 200 4N. Pierre-Emmanuel Beranrd-Planesse termine 22$^{ème}$ du 100 NL et 27$^{ème}$ du 50 NL. Célia Besnard prend la 6$^{ème}$ place du 100 D et la 8$^{ème}$ du 200 D.
1 record régional et 3 records départementaux améliorés.

## COMPETITIONS REGIONALES

**CHAMPIONNATS HIVER** **Vierzon – 14 & 15 janvier 2023**

158 nageurs représentants 27 clubs et 627 engagements.
1 record de France (D.Feltz – ASG – 100 4N)
17 records régionaux améliorés, ainsi que 69 records départementaux.

**CHAMPIONNATS INTERCLUBS** **Vendôme – 5 mars 2023**

27 équipes représentants 16 clubs
1 record de France pour O.Dine-Moreira (ENT) au 50 NL, 6 records régionaux et 40 records départementaux.
Victoire d'Olivet NI (12575 pts – B.Chavagnac, P.Bernard-Planesse, Q.Dabauvalle, M.Pénagé, A.Wissocq, C.Chevallier, M.Dieye, E.Raffault, J.Laignez, JP.Ducros) devant les EN Tours (12098 pts – O.Dine-Moreira, G.Molard, E.Lefranc, S.Viel, E.Beucher-Fezard, V.Huvet, C.Febvre, A.Goinvic, R.Le Rallier, F.Soret) et l'AC Bourges (11881 pts – A.Lestrat, R.Seiller, D.Marcel, S.Flouzat, R.Franchet, E.Beal-Faviere, F.Flavier, A.Beal-Cleuziou, V.Boillot, L.Thebault-Chassagne).
Olivet Natation Inox et les EN Tours, se qualifient pour les championnats de France N1, respectivement aux 25$^{ème}$, et 38$^{ème}$ place. L'AC Bourges, Chartres Métrople Natation, les EN Tours 2 et l'US Chambray sont qualifiés pour les N2.

**CHAMPIONNATS REGIONAUX ETE** **Tours – 4 juin 2023**

139 nageurs représentant 30 clubs et 450 engagements.
25 records régionaux améliorés, ainsi que 111 records départementaux.

# BILAN SPORTIF EAU LIBRE
# SAISON 2022-2023

## COMPETITIONS NATIONALES et MEETINGS NATIONAUX

**ETAPE 5 DE COUPE DE France** **Vitré – 13 mai 2023**

- E.Aillerie (USC) termine 34ème du 5 km, S.Bentaouza (USV) se classe 42ème (42 participants). M.Williams (JN) termine 18ème (51 participants)
- E.Thomas (JN) prend la 12ème place du 2 km (25 participants). Ewenn Le Borgne (JN) se classe 3ème du 2 km, C.Maisonneuve (JN) 8ème, M.Waeber (JN) 15ème, Y.Huet (JN) 17ème et Y.Bentaouza (USV) 21ème (31 participants)

**ETAPE 8 DE COUPE DE France** **Bazolle – 4 juin 2023**

- E.Aillerie (USC) termine 18ème du 5 km (19 participantes) et 14ème du 10 km.

**ETAPE 11 DE COUPE DE France** **Les Sables d'Olonnes – 11 juin 2023**

- L.Serrault (USV) termine 6ème du 10 km (8 participantes) et W.Gruel (USV) 4ème (10 participants)
- Sur 5 km, L.Hamelin (JN) termine 10ème, E.Aillerie (USC) 11ème et L.Serrault (USV) 17ème (19 participantes). En messieurs, W.Gruel (USV) se classe 3ème, E.Le Borgne (JN) 10ème M.Williams (JN) 13ème et M.Waeber (JN) 17ème (27 engagés).
- M.Hanin (USV) se classe 4ème du 2 km (28 participants), B.Brillard (USV) 28ème et Y.Dufour (USV) 37ème (37 participants)

**ETAPE 18 DE COUPE DE France** **Creil – 1er juillet 2023**

- Jonathan Colson (USV) se classe 8ème du 1 km (8 participants)

**ETAPE 19 & 20 COUPE DE FRANCE** **Villiers – 8 et 9 juillet 2023**

- Epreuve du 200 m (16 participants) : 1ère dames : E.Duneau (ANV), 1er messieurs : E.Senessaud-Charpenteaux (ESA)
- Epreuve du 500 m (57 participants : classement dames : 1ère N.Payen (CNMG), 2ème Z.Ferraoun (JN) 3ème EA.Morvan (ACA). Classement messieurs : 1er E.Delangle-Coumenges (Tarare), 2ème : L.Volet (ACA), 3ème J.Le Dortz (Salbris)
- Epreuve du 2,5 kms (96 participants) : classement dames : 1ère V.Langlois-Berthelot (Versailles), 2ème N.Payen (CNMG), 3ème S.Flouzat (ACB). Classement messieurs : 1er E.Demandent (Versailles), 2ème M.Ennebati-Ouaksel (Versailles), 3ème Z.Abid (ENT).
- Epreuve du 5 kms (72 participants) : classement dames : 1ère D.Barboza (St germain en Laye), 2ème L.Baudot (Versailles), 3ème C.Lecoeur (Noblat). Classement messieurs : 1er A.Vandevelde (Versailles), 2ème T.Vandevelde (Versailles), 3ème L.Devellenne (Moreuil)
- Epreuve du 10 kms (36 participants) : classement dames : 1ère A.Riffard (Péage), 2ème C.Gautier (Plessis Robinson), 3ème J.Fourre (Paris). Classement messieurs : 1er E.Costa-Lacombe (Frontignan), 2ème J.Taureau (ACB), 3ème B.Des Cognets (Caen)
- Epreuve du 23 kms (9 participants) : classement dames : 1ère D.Barbosa (St Germain en laye), 2ème C.François (Fontainebleau), 3ème C.Orizet (Angers). Classement messieurs : 1er F.Faccenda (Marcq), 2ème P.Martinie (Langon), 3ème S.Constant (Longwy).
- Epreuve de 2,3 km (47 participants) : classement dames : 1ère J.Fourre (Paris), 2ème E.Vallee (Villeneuve), 3ème E.Varloteaux (USMS). Classement messieurs : 1er M.Williams (JN), 2ème W.Gruel (USV), 3ème L.Taveau (ECO).

**ETAPE 33 DE COUPE DE France** **Quiberon 29 et 30 juillet 2023**

- Sterenn Moulin le Louarn (AAJB) termine 15ème du 7,5 km. E.Aillerie (USC ) prend la 19ème place de cette même épreuve. M.Roussel, J.Larroque et C.Gambart (CMN) terminent respectivement 28ème, 36ème et 41ème. E.Le Borgne (JN) se classe 20ème chez les messieurs et R.Moulin le Louarn (AAJB) termine 22ème, M.Williams (JN) 23ème, F.Melou, T.Noel et A.Devaux et E.Chappe (CMN) ont également participé.

**ETAPE 35 DE COUPE DE France** **Annecy – 15 août 2023**

- Nicolas Tournaire (AON) prend la 17ème place du 5 km.

**ETAPE 40 DE COUPE DE France** **Redon – 27 août 2023**

- L.Hamelin (JN) prend la 28ème place sur 10 km, M.Williams (JN) se classe 17ème et E.Leborgne (JN) 19ème).

**ETAPE 42 DE COUPE DE France** **Montereau – 3 septembre 2023**

- Nicolas Tournaire (AON) prend la 15ème place du 5 km.

**ETAPE 43 DE COUPE DE France** **Cherbourg – 3 septembre 2023**

- Cécile Buffet (AAJB) prend la 6ème place sur 1,5 km.

**ETAPE 45 DE COUPE DE FRANCE** **Veretz – 9 septembre 2023**

- Epreuve du 4 x 1000 m (22 équipes : classement dames : 1ère EN Tours, 2ème EN Tours, 3ème Joué Nat.
- Epreuve du 3 kms (42 participants) : classement dames : 1ère M.Zanin EC Olréans), 2ème S.Flouzat (AC Bourges), 3ème T.Liegard (Falaise). Classement messieurs : 1er T.Duchalais-Pujol (EN Tours), 2ème J.Farras (EN Tours), 3ème N.Tournaire (A Orléans).
- Epreuve du 5 kms coupe du Centre (21 participants) : classement dames : 1ère C.Varloteaux (USM Saran)), 2ème E.Varloteaux (USM Saran), 3ème N.Bensahla (EN Tours). Classement messieurs : 1er D.Marcel (AC Bourges), 2ème T.Sabard (EN Tours), 3ème J.Martineau (EN Tours).
- Epreuve du 5 kms (47 participants) : classement dames : 1ère Y.Benayachi (Montereau), 2ème O.Guat (EN Tours), 3ème C.Lecoeur (Noblat). Classement messieurs : 1er K.Libicz (Tours), 2ème N.Ouardi (Montereau), 3ème K.Bouftini (Montereau).
- Epreuve du 10 kms (24 participants) : classement dames : 1ère Y.Bounaouail (Montereau), 2ème C.Richard (Sarcelles), 3ème T.Pierrejean (Sarcelles). Classement messieurs : 1er E.Parket 'Sarcelles), 2ème E.Hirsch (Montereau), 3ème JJ.Reculin-Menanteau (Dinan)
- 41 engagés sur 500 m

**FINALE DE LA COUPE DE France** **Lissac – 23 septembre 2023**

- Sur 10 km, E.Aillerie (USC) termine hors délais.
- Sur 5 km, E.Le Borgne (JN) se classe 61ème (sur 73 qualifiés)

## COMPETITIONS REGIONALES

**COUPE DU CENTRE** **Pouligny – 15 juillet 2023**

- 3 km (16 participants) : en dames victoire de E.Varloteaux (USMS) devant A.Bonneau Abram (USMS) et L.Pinon (USLC), en messieurs 1er N.Nicolas (USMS) devant W.Gruel (USV) et L.Limoes Dias (ACB)
- 1,5 km (16 participants) : en dames, victoire de O.Bujeaud (NCC) devant J.Brancon (USLC) et P.Soares (NCC), en messieurs 1er E.L'Hostis (NCC) devant R.Girault (JN) et Y.Guerfi (USLC)
- 7 engagés au 500 m

**COUPE DU CENTRE** **Montrichard – 28 juillet 2023**

- 3 km (41 participants) : en dames victoire de E.Aillerie (USC) devant L.L.Renault (CASL) et E.Varloteaux (USMS), en messieurs 1er W.Gruel (USV) devant N.Tournaire AON) et N.Nicolas (USMS).
- 1,5 km (39 participants : en dames, victoire de C.Varloteaux (USMS) devant C.Maguet (CMN) et S.Flouzat (ACB), en messieurs, 1er P.Gaugry-Guintrand (Neptune CF) devant S.Quentin (CMN) et D.Marcel (ACB).
- 750 m (18 engagés) : en dames, victoire de C.Varloteaux (USMS) devant L.Serralt (ACB) et V.Jacob (Orsay), en messieurs 1er S.Campredon (ONI) devant T.Camus (Rennes)) et L.Carlier-Barnoux (CJF)
- 11 engagés au 500 m

**COUPE DU CENTRE** **Bourges – 2 septembre 2023**

- 2,5 km (32 participants) : en dames victoire de E.Ngo (ECO) devant E.Aubert (ACB) et A.Chollet (CNMG), en messieurs 1er K.Gouet-Milelr (ESA) devant N.Bros (ACB) et L.Limoes-Diaz (ACB).
- 5 km (12 participants) : en dames, victoire de C.Varloteaux (USMS) devant E.Varloteaux (USMS) et E.Aillerie (USC), en messieurs, 1er N.Nicolas (USMS) N.Tournaire (AON) et D.Marcel (ACB).
- 17 engagés au 500 m

**COUPE DU CENTRE** **Chaillac – 3 septembre 2023**

- 2,5 km (22 participants) : en dames victoire de N.Payen (CNMG) devant O.Bujeaud (NCC) et E.Aillerie (USC), en messieurs 1er E.Grenon (NCC) devant G.Perrot (USLC) et A.Grégoire (USLC).
- 1,5 km (17 participants) : en dames, victoire de E.Ailleire (USC) devant J.Joseph (NCC) et C.Hay (NCC), en messieurs, 1er Y.Yahiaoui (NCC) devant A.Douteau-Moreau (USLC) et Y.Guerfi (USLC)

**COUPE DU CENTRE** **Châteauroux – 17 septembre 2023**

- 2,5 km (31 participants) : en dames victoire de O.Bujeaud (NCC) devant N.Payen (CNMG) et S.Flouzat (ACB), en messieurs 1er W.Gruel USV) devant K.Gruel (USV) et L.Limoes-Diaz (ACB)
- 1,5 km (7 participants : en dames, victoire de E.Desanneaux (NCC) N.Villatte-Bertrand (NCC) et M.Guillaume (NCC), en messieurs, 1er Y.Yahiaoui (NCC) J.Dejoie (NCC)
- 11 engagés au 500 m

## CLASSEMENT COUPE DU CENTRE 2023

224 nageurs ont participé à la coupe du Centre représentant 30 clubs.

Classement des clubs :

1er US VENDOME

2ème AC BOURGES

3ème JOUE NATATION

Classement des nageurs :

| | | |
|---|---|---|
| Benjamins : | Olympe BUJEAUD (NCC) | Jean DOBSON (MASQ) |
| Juniors 1 & 2 : | Camille VARLOTEAUX (USMS) | Luis LIMOES DIAZ (ACB) |
| Juniors/Seniors : | Emma VARLOTEAUX (USMS) | Nathan NICOLAS (USMS) |
| Maîtres 1 : | Emilie AILLERIE (USC) | Nicolas TOURNAIRE (AON) |
| Maîtres 2 : | Lydia VILAIN (ACB) | Wilfrid GRUEL (USV) |

# BILAN SPORTIF NATATION ARTISTIQUE
# SAISON 2022-2023

## EPREUVES NATIONALES

**Championnats de France jeunes hiver** **Aix – 8 au 9 décembre 2022**

- Equipe libre (13 équipes) : 10ème NAT (A.Barillier, A.Bonneau, M.Brun, E.Courtalon,C.Courtille, I.Ducasse, E.Guy, A.Piver, L.Albert, M.Rabot)
- Solo libre combiné (19 nageuses) : 19ème A.Bariller (NAT)
- Imposées (157 engagés) : 67ème A.Bonneau (NAT), 88ème A.Piver (NAT), 89ème I.Ducasse (NAT)

**Championnats de France juniors hiver** **Aix – 9 au 10 décembre 2022**

- Equipe libre (173 équipes) : 11ème SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carteau, A.Courault, P.Dupuy, L.Fouaillat-Offredo, L.Herbaux, M.Moreau, N.Chinette, M.Leborgne)

**Championnats de France juniors N1** **Angers – 11 au 12 avril 2023**

- Solo libre (19 solos) : 18ème L.Jolas-Minois (NAT)
- Solo technique (13 solos) : 7ème O.Voisin (NAT)
- Duo libre (19 équipes) : 5ème SRVI (P.Dupuy, L.Fouillat-Offredo), 8ème (A. Bonneau, L. Jolas-Minois)
- 13ème SRVI (J.Gervais, L.Herbeaux)
- Highlight : (15 équipes) : 6ème SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, E.Cartau, A.Courault, P.Dupuy, L.Fouillat-Offredo, J.Gervais, L.Herbeaux, M.Leborgne, M.Moreau, J.Bruand, C.Gougeon), 9ème NAT (I.Aubry, A.Bonneau, L.Jolas-Minois, L.Kettelsleger, E.Rheinart, I.Santos-Lartigue, O.Voisin, E.Sauvade, M.Varanne, 13ème USC (E.Aubert, L.El Mourabet, M.Fedou, AT.Huynh, L.Marmasse-Henault, J.Moreaux, L.Petit, M.Tai boubi-Vallée)

**Championnats de France juniors Elite** **Angers – 13 au 16 avril 2023**

- Ballet libre finale (12 équipes) : 11ème SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carton, A.Courault, P.Dupuy, l.Fouillat-Offredo, L.Herbeaux, M.Moreau, N.Chinette, M.Leborgne).
- Highlight finale directe (13 équipes) : 11ème SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carton, A.Courault, P.Dupuy, l.Fouillat-Offredo, J.Gervais, L.Herbeaux, M.Moreau, C.Gougeon, J.Bruand, M.Leborgne)

**Championnats de France jeunes N1** **Nantes – 22 au 25 mai 2023**

- Solo libre (21 solos) : 19ème C. Cichocky (CMN), 20ème A. Barillier (NAT).
- Solo libre garçons (8 solos) : 7ème A. Lapenne (USC)
- Duo libre finale (12 équipes) : 10ème NAT (I.Ducasse, E.Guy), 11ème NAT (M.Brun, A.Piver)
- Combinés finale (6 équipes) : 4ème USC La Chapelle, (L. Bruneau, C.Brunet, E.Daudin, L.Fournil, A.Jupillat, A.Lapenne, C.Nicolas, I.Nizeiymana, N.Sok, J.Taiboubi-Vallee).
- Duo libre mixte (2 équipes) : 2ème USC (A.Lapenne, L.Bruneau)
- Highlight (12 ballets) : 8ème NA Tours Equipe 2 (L. Albert, A. Barillier, R. Bordot, L. Briand, E. Bussier, L. Combescot, L. Lechat, C. Marin, A. Piver, E. Saladin, M.Brun)
- Equipe libre eliminatoire (20 équipes) : 16ème SRVI (M. Alloyeau, L. Germaneau-Bellanger, C. Goupil, E. Lepesch, M. Oudin, E. Rousselot, J.T. Sanzay-Gastou, J. Vasseur). 20ème USM Saran (C. Addis, C. Delaborde, J. Duhec, A. Kopf, M. Korman, T. Korman, L. Locqueville, S. Michel).

**Championnats de France jeunes Elite** **Nantes – 26 au 28 mai 2023**

- Solo libre garçons (9 solos) : 9ème A.Lapenne (USC)
- Ballet libre éliminatoire (20 équipes) : 15ème NAT Equipe 1 (A.Barillier, A.Bonneau, M.Brun, A.Piver, E.Courtalon, I.Ducasse, E.Guy, M.Malaquin, M.Rabot)
- Combiné (10 ballets) : 7ème NA Tours Equipe 1 (A.Barillier, A.Bonneau, M.Brun, A.Piver, E.Courtalon, I.Ducasse, E.Guy, M.Malaquin, M.Rabot)

**Championnats de France avenir** **Strasbourg – 27 au 30 juin 2023**

- Solo libre (64 nageuses) : 30ème M.Korman (USMS), 51ème R.Asselin (SRVI), 57ème V.Emery (NAT)
- Duo libre (27 équipes) : 23ème NA Tours (V.Emery, E.Poirier, A.Bouissou)
- Ballet libre (25 équipes) : 17ème NA Tours (E.Bouchet-Bonnec, A.Bouissou, , V.Emery, C.Guillon, A.Lesassier, L.Nicey-Louvet, E.Poirier, C.Raynaud, L.Gras, L.Jaunay), 21ème SRVI (C.Alric, R.Asselin, D.Di Bartoloméo, M.Freh-Bekem, K.Genay-Duhau, I.Lheriau, E.Tanchoux, L.Zenaini)
- Combiné (18 équipes) en éliminatoire : NA Tours 10ème
- Combiné (11 équipes en finale) : 6ème NA Tours (E. Bouchet-Bonnec, A. Bouissou, V. Emery, C. Guillon, L. Jaunay, A. Lesassier, L. Nicey-Louvet, E. Poirier, C. Raynaud, G. Bertrand et L. Cras)

**Championnats de France TC** **Strasbourg – 26 juin au 2 juillet 2023**

- Duo libre (23 engagées) : 23ème SRVI (M.Leborgne, M.Moreau)
- Ballet libre (15 équipes) : 13ème USMS (C.Bernard, T.Berthemy, C.Cosson, L.Doucet, M.Lepage, D.Leroux, R.Leroux, V.Saudreau, J.Callewaert)

## EPREUVES INTERREGIONALES

**Journées d'automne** **Tours – 12 et 13 novembre 2022**

- Solo libre juniors (9 nageuses) : 4ème L.Jolas-Minois (NAT), 5ème I.Aubry (NAT), 7ème L.Buchon (CMN)
- Equipes libre juniors (3 équipes engagées) : 2ème NAT – 3ème CMN
- Solo libre jeunes (10 nageuses) : 4ème A.Bariller (NAT), 5ème E.Guy (NAT), 6ème I.Ducasse (NAT)…
- Equipes libre jeunes (3 équipes) : 2ème NAT (A .Bariller, A.Bonneau, M.Brun, E.Courtalon, C.Courtille, E.Guy, A.Piver, L.Albert, M.Rabot), 3ème USC (L.Bruneau, E.Daudin, L.Fournil, A.Jupillat, A.Lapenne, C.Nicolas, N.Sok, J.Taibouti-Vallee, I.Nizeyimana)
- Figures imposées jeunes (64 nageuses) : 17ème I.Aubry (NAT), 23ème A.Bariller (NAT), 25ème C.Courtille
- Duo mixte jeunes (3 équipes) : 3ème USC (L.Bruneau, A.Lapenne)

**Championnats N2 juniors** **Le Havre – 25 et 26 mars 2023**

- Solo technique (3 nageuses) : 2ème O.Voisin (NAT)
- Solo libre (12 nageuses) : 2ème L.Jolas-Minois (NAT), 6ème M.Leborgne (SRVI),
- Duo libre (14 équipes) : 2ème SRVI (P.Dupuy, L.Fouillat-Offredo), 3ème NAT (A.Bonneau, L.Jolas-Minois), 4ème SRVI (J.Gervais, L.Herbeaux)
- Ballet libre (4 équipes) : 1er SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carteau, A.Courault, P.Dupuy, L.Fouillat-Offredo, L.Herbeaux, M.Moreau, N.Chinette, M.Leborgne), 3ème USMS (C.Bernard, J.Duhec, B.Leroux, D.Leroux, C.Locqueville, C.Pereira)
- Highlight (3 équipes) : 1ère NAT (A.Bonneau, L.Jolas-Minois, L.Kettelsleger, E.Rheinardt, I.Santos-Lartigue, E.Sauvade,, M.Varanne, O.Voisin, I.Aubry), 3ème SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carteau, A.Courault, P.Dupuy, L.Fouillat-Offredo, J.Gervais, L.Herbeaux, M.Moreau, J.Bruand, C.Gougeon), 4ème USC

**Championnats N2 Jeunes** **Nantes – 29 et 30 avril 2023**

- Imposées (83 nageuses) :6ème A.Piver (NAT), 7ème A.Bonneau (NAT), 9ème M.Malaquin (NAT)
- Solo libre (21 nageuses) : 4ème C.Cichocky (CMN), 5ème A.Bariller (NAT), 6ème E.Guy (NAT)
- Duo libre (13 équipes) : 2ème NAT (I.Duccasse, E.Guy), 3ème CMN (C.Cichocky, L.Vernault), 4ème NA Tours, 5ème USC La Chapelle, 6ème SRVI, 9ème USM Saran.
- Ballet libre (7 équipes) : 1ère NA Tours (A.Bariller, A.Bonneau, M.Brun, E.Courtalon, I.Ducasse, E.Guy, M.Malaquin, A.Piver, M.Rabot), 3ème USM Saran (C.Addis, C.Delaborde, J.Duhec, A.Kopf, M.Korman, T.Korman, L.Locqueville, S.Michel), 5ème SRVI, 6ème USC La Chapelle.
- Highlight (3 équipes) : 2ème NAT (L.Albert, R.Bordot, L.Briand, E.Bussier, L.Combescot, L.Lechat, C.Marin, E.Saladin).
- Duo mixte libre (1 équipe) : 1er USC La Chapelle (L.Bruneau, A.Lapenne)

**Championnats N2 avenir** **Chartres – 3 & 4 juin 2023**

- Figures imposées (124 nageuses) : 6ème M.Korman (USMS), 10ème E.Poirier (NAT),
- Solo libre (20 nageuses) : 5ème M.Korman (USMS), 6ème E.Poirier (NAT), 10ème V .Emery (NAT)
- Duo libre (12 équipes) : 3ème NAT (E.Poirier, V.Emery, A.Bouissou), 6ème SRVI (C.Alric, R.Asselin), 8ème CMN (L.Le Coq, A.Muller)
- Ballet libre (13 équipes) : 2ème NA Tours (E.Bonnec, A.Bouissou, , V.Emery, C.Guillon, A.Lesassier, L.Nicey-Louvet, E.Poirier, C.Raynaud, L.Gras, L.Jaunay), 4ème SRVI (C.Alric, R.Asselin, D.Di Bartoloméo, M.Freh-Bekem, K.Genay-Duhau, I.Lheriau, E.Tanchoux, L.Zenaini), 6ème Chartres MN (A.Delachaume, E.Delachaume, E.Gerard-Loyau, L.Legendre, L.Lucas-Bousquie, E.Poullard, L.Scornet-Marie, S.Werth, T.Aitchaib)
- Combiné (1 équipe) : 1er CJF Fleury (A.Ait-Ouzzih, S.Elallaf, L.Gros, A.Hume, T.Lenormand-Domingues, J.Terré, M.Tournereau, L.Vilatte)

**Championnats N2 seniors** **Chartres – 3 & 4 juin 2023**

- Solo libre (12 nageuses) : 1ère O.Voisin (NAT), 4ème C.Cosson (USC), 6ème C.Cosson (USMS), 9ème C.Herbeaux (SRVI)
- Duo libre (13 équipes) : 3ème NAT (A.Bonneau, L.Jolas-Minois), 4ème SRVI (M.Leborgne, M.Moreau), 6ème USC (C.Cosson, K.Eliot)
- Ballet libre (2 équipes) : 1ère USMS (C.Bernard, T.Berthemy, C.Cosson, L.Doucet, M.Lepage, R.Leroux, V.Saudreau, J.Callewaert, L.Perdereau)
- Highligth (2 équipes) : 1er NAT (I.Aubry, A.Bonneau, L.Jolas-Minois, L.Ketelslerger, E.Rheinart, E.Sauvage, M.Varanne, O.Voisin), 2ème CMN (C.Arnaud, L.Bouchon, L.Communeau, V.Garcia-Calderon, LA.Gault, V.Mack, Y.Vacher, L.Vernault)

**Challenge** **Saint brieuc – 10 et 11 juin 2023**

- Equipes libres avenir (11 équipes) : 7ème AN Vierzon, 10ème CNM St Germain, 11ème USC La Chapelle
- Duos libres jeunes (17 équipes) : 10ème AS Gien, 11ème USC La Chapelle, 13ème CNM St Germain, 15ème USC La Chapelle.
- Equipes libres jeunes (20 équipes) : 3ème CJF Fleury (S.Bartos, L.Brousse, J.Charpin-Monsire, C.Maillot, A.Saussac, E.Vilatte), 18ème CNM St Germain.
- Duos libres juniors (17 équipes) ; 10ème CJF Fleury, 1ème CJF Fleury, 12ème NA Tours, 14ème NA Tours
- Equipes libres juniors (7 équipes) : 7ème CNM St Germain
- Duos libres TC (5 équipes) : 5ème CJF Fleury
- Combiné TC (8 équipes) : 5ème CJF Fleury

## EPREUVES REGIONALES

**Synchronat** **Chartres – 17 novembre 2022**

- Synchro découverte (1 club – NC Chartres) : parcours à sec (7 nageuses - 7 réussites), propulsion technique (7 nageuses -7 réussites), épreuve technique (7 nageuses – 3 réussites)

**Synchronat** **Monts – 27 novembre 2022**

- Synchro argent (4 clubs) : parcours à sec (17 nageuses - 15 réussites), propulsion technique (20 nageuses -18 réussites), épreuve technique (20 nageuses – 17 réussites)
- Synchro or (5 clubs) : parcours à sec (5 nageuses – 5 réussites), propulsion technique (6 nageuses – 3 réussites), épreuve technique (11 nageuses – 9 réussites)

**Synchronat** **La Chapelle – 11 décembre 2022**

- Synchro argent (5 clubs) : parcours à sec (11 nageuses - 11 réussites), propulsion technique (5 nageuses - 5 réussites), épreuve technique (9 nageuses – 7 réussites)
- Synchro or (4 clubs) : parcours à sec (2 nageuses – 1 réussite), propulsion technique (5 nageuses – 4 réussites), épreuve technique (6 nageuses – 3 réussites)

**Synchronat** **Tours – 5 mars 2023**

- Synchro argent (5 clubs) : parcours à sec (26 nageuses - 25 réussites), propulsion technique (5 nageuses - 5 réussites), épreuve technique (12 nageuses – 12 réussites)
- Synchro or (2 clubs) : parcours à sec (3 nageuses – 3 réussites), propulsion technique (1 nageuse – 1 réussite), épreuve technique (2 nageuses – 2 réussites)

**Rencontre juniors** **Tours – 5 mars 2023**

- Solo (3 nageuses) 1ère L.Jolas-Minois (NAT)
- Solo technique (2 nageuses) 1ère O.Voisin (NAT)
- Duo libre (5 équipes) 1ère L.Jolas- Minois et A.Bonneau (NAT)
- Equipe libre (2 équipes) 1ère SRVI (L.Bahon, E.Briaudeau, N.Carteau, A.Courault, P.Dupuy,L.Fouillat-Offredo, L.Herbeaux, M.Leborgne, N.Chinette, M.Moreau)
- Highlight (3 équipes) 1ère NAT (I.Aubry, A.Bonneau, L.Jolas-Minois, E.Rheinart, O.Voisin, I.Santos-Lartigue, M.Ketelbergers, E.Sauvade, M.Varanne)

**Régionaux jeunes** **Orléans – 1er & 2 avril 2023**

- Solo libre (8 engagées) : 1ère I.Ducasse (NAT), 2ème A.Bariller (NAT), 3ème L.Germaneau-Bellanger (SRVI)
- Solo libre combiné (8 engagées) : 1ère C.Cichocky (CMN), 2ème L.Germaneau-Bellanger (SRVI), 3ème I.Ducasse (NAT)
- Duo libre (7 engagées) : 1ère NAT (I.Ducasse, E.Guy, 2ème NAT (M.Brun, A.Piver), 3ème CMN (C.Cichocki, L.Vernault)
- Duo libre combiné (5 engagements) : 1er CMN (C.Cichocki, L.Vernault), 2ème NAT (M.Brun, A.Piver), 3ème NAT (I.Ducasse, E.Guy)
- Equipes libre (3 équipes) : 1er NAT (A.Bonneau, E.Guy, M.Brun, A.Piver, A.Barillier, E.Courtalon, I.Ducasse, M.Malaquin, M.Rabot), 2ème USC, 3ème SRVI
- Combiné (2 équipes) : 1ère NAT (A.Bonneau, E.Guy, M.Brun, A.Piver, A.Barillier, E.Courtalon, I.Ducasse, M.Malaquin, M.Rabot, C.Courtille), 2ème USC la Chapelle
- Highligth (1 équipe) : NAT (R.Bordot, L.Albert, L.Briand, E.Bussier, L.Combescot, L.Lechat, C.Marin, E.Saladin)
- Duo libre mixte (1 équipe) : USC (L.Bruneau, A.Lapenne)

**Challenge régional avenirs** **Saran – 13 & 14 mai 2023**

- Duos Mixte (1 équipe) : Chartres MN (S.Arnaud, G.Vernault)
- Ballet libre (3 équipes) : 1ère CNM St Germain (V.Cavalie Centty, L.Desabres, F.Dubois, M.Layac, E.Loiseau, E.Martin, L.Parlon), 2ème AN Vierzon, 3ème US La Chapelle.

**Challenge régional seniors** **Saran – 13 & 14 mai 2023**

- Solo (1 nageuse) C.Cosson (USMS)
- Duo libre (2 équipes) : 1ère NAT (L.Jolas-Minois, A.Bonneau), 2ème USC (C.Cosson, K.Eliot)
- Equipe libre (1 équipe) : USMS (C.Bernard, C.Cosson, L.Doucet, M.Lepage, D.Leroux, R.Leroux, L.Perdereau, V.Saudreau, T.Bertyhemy, L.Callewaert)
- Highlight (2 équipes) : 1ère NA Tours (I.Aubry, A.Bonneau, L.Jolas-Minois, L.Ketelslegers, E.Sauvade, M.Varanne, O.Voisin), 2ème Chartres MN

**Challenge régional juniors** **Saran – 13 & 14 mai 2023**

- Duo (4 équipes) :1ère CJF (C.Pereira-Aquino, E.Tessier), 2ème CJF (R.Duval, S.Yahyaoui), 3ème NAT (Z.Cardinault, E.Szajer)
- Equipe libre (1 équipe) : CNM St Germain (A.Falatoweiz, O.Hu, E.Reuillon, N.Rodrigues, LA.Servin)

**Challenge régional jeunes** **Saran – 13 & 14 mai 2023**

- Duo (6 équipes) :1ère CMN (R.Taillandier, I.Vacher), 2ème USC (E.Jessat,J.Savoir), 3ème USC (E.Caremelle, M.Paumier)
- Equipe libre (2 équipes) : CJF Fleury (S.Bartos, L.Brousse, C.Maillot, A.Saussac, E.Vilatte), 2ème CNM St Germain (J.Agnelot, L.Bailly, C.Bon, J.Denis, J.Foltier-Petoin, C.Lagrost, N.Peron-Maniaci, L.Robert)

**Synchronat** **Fleury – 27 juin 2023**

- Synchro découverte (4 clubs) : parcours à sec (23 nageuses - 23 réussites), propulsion technique (13 nageuses - 12 réussites), épreuve technique (16 nageuses – 0 réussite)
- Synchro argent (5 clubs) : parcours à sec (8 nageuses - 7 réussites), propulsion technique (7 nageuses - 6 réussites), épreuve technique (7 nageuses – 6 réussites)
- Synchro or (2 clubs) : parcours à sec (1 nageuse – 1 réussite), épreuve technique (2 nageuses – 2 réussites)

# BILAN SPORTIF WATER-POLO
# SAISON 2022-2023

## CHAMPIONNAT NATIONALE 2

- **ORLEANS WATER-POLO** participe à la poule A (7 clubs) et termine 1er avec 25 points (9 victoires et 3 défaites). Ont participé à ce championnat D.Gallet, F.Kopf, F.Sanchez, A.Hibert-Kluska, T.Pillette, A.Halloin, D.Gregor, PY.Lopez, C.Renault-Delangre, L.Clamousse, S.Gauthier, V.Champion, D.Belon, R.Locqueville, H.Chardon, TP.Verdier.

- En poule haute, l'équipe termine 4ème sur 8 avec 8 victoires et 6 défaites.

## CHAMPIONNAT NATIONALE 3 – ZONE OUEST

**ORLEANS WATER-POLO** termine 7ème sur 9 équipes engagées avec 4 victoires et 2 défaites.

## TOURNOI DE L'OUEST

- L'Entente Chartres/Vernouillet représente la Ligue au tournoi organisé à Flers.
- Avec 2 victoires et une défaite (par pénalité), l'équipe terme deuxième.

## CHAMPIONNAT REGIONAL TOUTES CATEGORIES

- 6 équipes engagées dont deux ententes.
- Tous les matches ont été couverts par un arbitre officiel.
- Tours (8 victoires) remporte la phase préliminaire devant Orléans/Saran (8 victoires) et Chartres/Vernouillet (7 victoires). Suivent Bourges (3 victoires), Bonneval (2 victoires) et Blois (1 victoire).
- Classement final après les play-offs : 1er ENTENTE CHARTRES/VERNOUILLET, 2ème EN TOURS, 3ème ENTENTE ORLEANS/SARAN, 4ème AC BOURGES, 5ème AAJ BLOIS, 6ème ASN BONNEVAL.
- L'arbitrage a été assuré par JM.Rudent (ENT – 14 matches), F.Charles (OWP – 7 matches), G.Pelletier (ASNB – 5 matches), A.Martin (ASNB – 3 matches), T.Pillette (OWP – 1 match), A.Berneau (ACB – 1 match), S.Streit (ENT – 3 matches), S.Laculle (ENT – 1 match), D.Lefebure (1 match), J.Maury (1 match). Les autres rencontres arbitrées par des officiels d'Ile de France ou de Bretagne.

## REGROUPEMENTS REGIONAUX JEUNES

Des regroupements jeunes ont été proposés les dimanches après-midi avec une trentaine de jeunes des clubs de Tours, Chartres et Orléans/Saran:

- 16 octobre à Saran
- 4 décembre à Tours
- 29 janvier à Chartres
- 5 mars à Saran
- 26 mars à Orléans la Source
- 14 mai à Orléans la Source

## SELECTIONS GRAND OUEST JEUNES

Romain LOCQUEVILLE (OWP) participe à la sélection U16 à Toulon (5 défaites en 5 rencontres).

Cléo KUBAS (ENT) et Luce BERTHONNEAU (ENT) participent à la sélection U16 à Granville (3 défaites en 3 matches).

## STAGE REMI SAUDADIER

Le stage régional regroupant les meilleurs poloïstes U15 qui devait se dérouler à Laval a été annulé faute d'encadrement.

## FORMATION DE JUGES ET ARBITRES

- OFFICIEL A REGIONAL : pas d'organisation cette saison, faute de demandes.
- RECYCLAGE OFFICIEL A : 8 officiels recyclés

# Bilan Formations
# Saison 2022.2023

## FORMATIONS FEDERALES

### Brevet Fédéral 1 46 heures

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Diplômes Validés |
|---|---|---|---|---|
| *2023* | CHER | 9 | 4 | 9 |
| *2023* | EURE ET LOIR | 7 | 3 | 3 dont 4 en attente validation au prochain jury plénier |
| *2023* | INDRE ET LOIRE | 7 | 4 | |

### Brevet Fédéral Educateur Nagez Forme Santé 70 heures

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Diplômes Validés |
|---|---|---|---|---|
| *6 au 10 mars et du 3 au 7 avril 2023* | Tours | 5 | 3 dont 2 hors région | 5 |

## FORMATIONS PROFESSIONNELLES

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Diplômes Validés |
|---|---|---|---|
| **BPJEPS AAN 4 UC 600 heures** | | | |
| *du 9 septembre 2022 au 30 juin 2023* | Orléans et Tours | 12 | 10 diplômés |
| **Prestation Service avec le CREPS** | | | |
| **BPJEPS AAN 80 heures** | | | |
| *24 au 28 octrobre 2022 et du 20 au 24 février 2023* | Orléans | 8 | 8 diplômés |
| **Prestation Service avec l'IPMS** | | | |
| **BPJEPS AAN 42 heures** | | | |
| *du 1 septembre 2022 au 30 juin 2023* | Tours | 15 | |

## Moniteur Sportif Natation 98 heures Natation Course

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Diplômes Validés |
|---|---|---|---|---|
| *11 novembre 2022 au 17 mars 2023* | Orléans et Tours | 6 | 6 | 6 |

## Moniteur Sportif Natation 95 heures Natation Artistique

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Diplômes Validés |
|---|---|---|---|---|
| *4 octobre 2022 au 21 avril 2023* | Orléans et Tours | 1 | 1 | 1 |

# FORMATIONS CONTINUES

### Formation Encadrant Aisance Aquatique 35 heures

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Instructeurs |
|---|---|---|---|---|
| *19 au 23 septembre 2022* | Issoudun | 15 | 5 | Cédric DANIGO & Magali JOURDAIN |
| *19 au 23 juin 2023* | Tours | 15 | 2 | Cédric DANIGO & Magali JOURDAIN |
| *3 au 7 juillet 2023* | Beaugency | 16 | 1 | Cédric DANIGO & Magali JOURDAIN |

### Formation Continue NFS 4 heures

| Date | Lieu | Effectifs Stagiaires | Effectifs Clubs | Formateur | Thème |
|---|---|---|---|---|---|
| *7 mars 2022* | Tours | 2 | 2 | DE LUCAS | Diabète |
| *8 mars 2023* | Tours | 2 | 1 | E BEUSCHER FEZARD | Problèmes locomoteurs |
| *9 mars 2023* | Tours | 2 | 1 et 1 hors région | MA BY | Cancer |
| *3 avril 2023* | Tours | 2 | 1 et 1 hors région | Gaëtan MELE | Réseaux de santé NFS |
| *3 avril 2023* | Tours | 2 | 1 et 1 hors région | Latif DIOUANE | NFS et FFN |
| *4 avril 2023* | Tours | 7 | 4 et 3 hors région | Denis SAUDEAU | Neurologie |
| *5 avril 2023* | Tours | 1 | 1 | BIGOT Jacques | Biomécanique |
| *6 avril 2023* | Tours | 11 | 6 et 5 hors région | Magali JOURDAIN | Test aquatique |

| *Date* | Lieu | Effectifs Stagiaires |
|---|---|---|
| **CAEPMNS 18 heures** | | |
| *5 au 9 septembre 2022* | Tours | 21 |
| *19 au 21 octobre 2022* | Chateauroux | 21 |
| *30 janvier au 1 février 2023* | Orléans | 11 |
| *17 au 19 avril 2023* | Tours | 13 |
| *5 au 7 juin 2023* | Orléans | 18 |

La ligue / ERFAN Centre Val de Loire pour la saison 2022/2023 a formé 229 stagiaires correspondants à 25 clubs de la ligue

- 28 en formations fédérales
- 42 en formations professionnelles
- 159 en formations continues

Le 31 août 2023,

Directrice ERFAN
Magali JOURDAIN